

**Gestion
des déchets**



Annemasse Agglo

Annemasse - Les Voirons Agglomération



RAPPORT ANNUEL 2016

**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**



www.annemasse-agglo.fr

PREAMBULE

En vertu de la loi n°95-101 du 02 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, les Maires des communes ou les Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), compétents en matière de collecte ou traitement des déchets, sont désormais tenus de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur les activités du service public d'élimination des déchets ménagers.

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public. Ainsi, il est tenu à la disposition du public et un exemplaire est transmis au Préfet pour information.

Il a pour objectif de présenter les résultats techniques et financiers du dispositif d'élimination des déchets. Depuis le 30 décembre 2015, de nouvelles dispositions ont été détaillées dans le cadre du décret n°2015-1827 concernant sa rédaction.

CONSTITUTION D'ANNEMASSE AGGLO

Le 5 décembre 2007, en application de l'article L.5211-41-3 du CGCT, la Communauté d'Agglomération de la Région Annemassienne (CARA) et la Communauté de Communes des Voirons (CCV) ont fusionné.

La communauté d'agglomération issue de la fusion est dénommée Annemasse – les Voirons Agglomération dite Annemasse-Agglo.

De part ses statuts, Annemasse-Agglo est chargée de la « collecte, du traitement et de l'élimination des ordures ménagères ». Les dispositions de l'article 2 de la Loi du 15 juillet 1975 modifiée, qui définit le service d'élimination des déchets des ménages, circonscrivent le service public local aux déchets des ménages quelle que soit leur nature. La collecte, le transport, le tri et le traitement des déchets ménagers constituent donc une obligation pour la collectivité.

En revanche, le service de collecte ou de traitement effectué pour les autres déchets comme les déchets non ménagers, reste facultatif. Les articles L.2224-14 et R.2224-28 du CGCT stipulent que la collectivité peut assurer également l'élimination des autres déchets (commerces, artisans, établissements publics...), qui « eu égard à leur caractéristique et à leur quantité, ne nécessitent aucune sujétion technique particulière de collecte et de traitement. Cette possibilité se limite aux déchets non dangereux ». Les services publics de collecte d'Annemasse-Agglo prennent en charge une quantité importante de Déchets Non Ménagers (DNM) et à ce titre, appliquent la Redevance Spéciale, conformément aux obligations de la législation de 1992.

Le présent rapport sur le prix et la qualité du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés est établi au titre de l'année 2016.

TERRITOIRE CONCERNÉ ET POPULATION DESSERVIE

Annemasse-Agglomération rassemble 12 communes situées entre lac Léman et massif des Voirons. La ville centre, Annemasse, regroupe 39,6% de la population totale.

NOMBRE DE COMMUNES ET D'HABITANTS CONCERNÉS PAR LE SERVICE GESTION DES DÉCHETS	
POPULATION (municipale 2016)	
Ambilly	6 134
Annemasse	34 953
Bonne	3 263
Cranves-Sales	6 426
Étrembières	2 304
Gaillard	11 589
Juvigny	645
Lucinges	1 647
Machilly	1 045
Saint-Cergues	3 549
Vétraz-Monthoux	8 200
Ville-la-Grand	8 521
Total Agglo	88 276

2^{ème} Agglomération de Haute-Savoie - ↗ 5.3% par rapport à 2015



La population desservie représente **88 276 habitants** (population municipale au 01/01/2016).

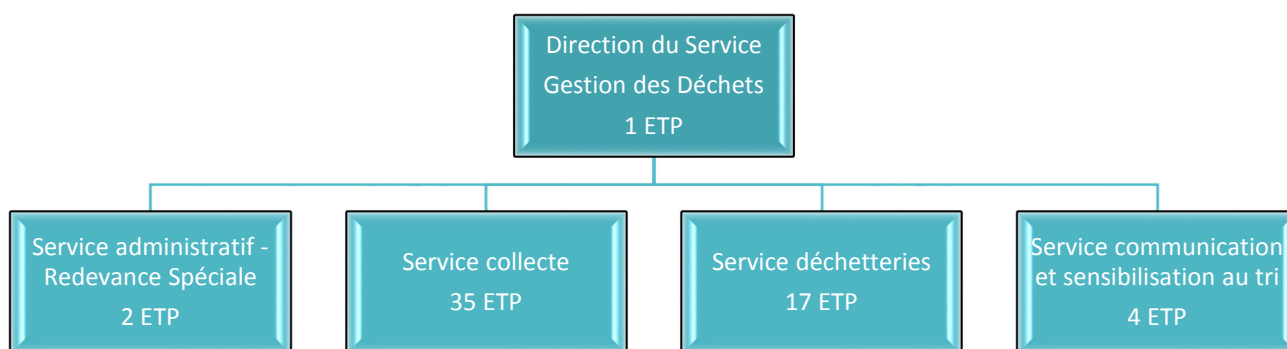




L'ORGANISATION DU SERVICE GESTION DES DÉCHETS D'ANNEMASSE AGGLO

1.	LE SERVICE ADMINISTRATIF.....	4
2.	LE SERVICE COLLECTE.....	4
2.1	MODES DE COLLECTE.....	5
2.2	ORGANISATION DE LA RÉGIE.....	5
3.	LE SERVICE DÉCHETTERIES.....	5
3.1	ORGANISATION DE LA RÉGIE.....	6
4.	LE PÔLE COMMUNICATION ET SENSIBILISATION AU TRI	6
4.1	PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE.....	7
4.2	GESTION DES BACS.....	8
4.3	LA MISE EN ŒUVRE DES OUTILS DE COMMUNICATION POUR ACCOMPAGNER L'ARRIVÉE DU BAC JAUNE	9
4.4	ACTIONS DE SENSIBILISATION ET PRÉVENTION	9
4.4.1	LE SUIVI QUALITÉ.....	9
4.4.2	LA TENUE DE STANDS.....	10
4.4.3	LES OUTILS DE PRÉVENTION	12

Organigramme du service gestion des déchets



Au 31 décembre 2016, le service gestion des déchets est constitué, sous la responsabilité du Directeur des Services Techniques, de 59 agents (postes permanents, hors remplacement).

1. LE SERVICE ADMINISTRATIF

Basé au Parc des Services Techniques, le service administratif – Redevance Spéciale assure les missions quotidiennes d'accueil téléphonique mais également le secrétariat, le suivi des remontées terrain : collecte des ordures ménagères/gestion des déchetteries, les commandes diverses, la facturation et la gestion administrative de la Redevance Spéciale et de la déchetterie de Vétraz-Monthoux.

2. LE SERVICE COLLECTE

Annemasse-Agglo a fait le choix d'assurer la collecte des ordures ménagères en régie sur l'ensemble de son territoire. La collecte des déchets d'emballages recyclables est quant à elle organisée en prestation.

Le traitement des ordures ménagères se fait par incinération. Cette prestation est confiée au SIDEFAGE depuis les années 90 (transfert de compétence). Le SIDEFAGE est le Syndicat de Gestion des Déchets du Faucigny Genevois, qui regroupe plus de 300 000 habitants répartis dans 150 communes de l'Ain et de la Haute-Savoie. Dans ce cadre, il a la gestion de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) située à Belllegarde-sur-Valserine (01), le compactage et le transfert des déchets incinérables par voie ferrée.

Le rapport annuel 2016 du SIDEFAGE est consultable sur le site internet : www.sidefage.fr.

Le traitement des emballages ménagers recyclables est effectué en centre de tri pour une orientation vers les différentes filières de recyclage.



2.1 MODES DE COLLECTE

Annemasse-Agglo exerce sa compétence collecte concernant :

La régie :

- * Collecte des ordures ménagères en porte à porte, en bacs roulants,
- * Nettoyage des Points d'Apport Volontaire,
- * Vente et livraison de bacs pour les ordures ménagères,
- * Vente et livraison de composteurs,
- * Gestion du parc et livraison de bacs pour les emballages ménagers recyclables,
- * Gestion des conteneurs enterrés/semi-enterrés concernant les ordures ménagères et emballages ménagers recyclables.

En prestation :

- * Collecte des ordures ménagères en conteneurs enterrés/semi-enterrés,
- * Collecte des déchets recyclables en porte à porte, en bacs roulants : communes d'Ambilly, Annemasse, Gaillard, Ville-la-Grand et une partie de Vétraz-Monthoux,
- * Collecte des déchets recyclables en apport volontaire : communes de Bonne, Cranves-Sales, Etrembières, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint-Cergues, Vétraz-Monthoux,
- * Collecte des cartons des professionnels en centres villes.

2.2 ORGANISATION DE LA RÉGIE

Les agents de la collecte et les véhicules sont basés au Parc des Services Techniques.

L'équipe est constituée :

- * D'un technicien en charge du service,
- * D'un chef d'équipe en charge du suivi des collectes,
- * De 32 chauffeurs et ripeurs (hors remplacement),
- * D'un agent chargé de la livraison des bacs et composteurs.

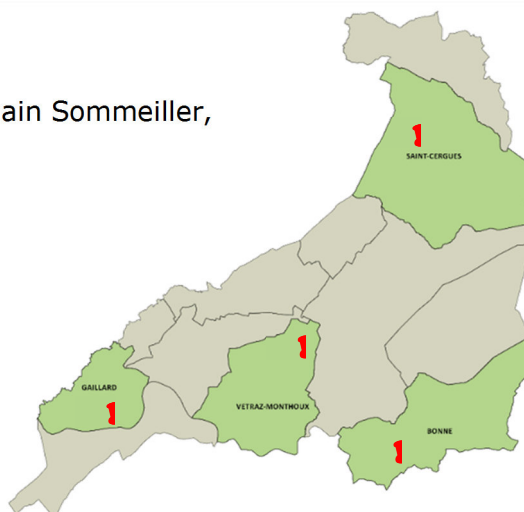
Chaque équipe de benne à ordures ménagères (BOM) est constituée d'un chauffeur et de 2 ripeurs.

L'entretien des véhicules est assuré par le Parc Auto d'Annemasse-Agglo.

3. LE SERVICE DÉCHETTERIES

Les déchetteries sont gérées en régie par Annemasse-Agglo qui dispose de 4 sites répartis sur son territoire :

- * Gaillard : rue du Transval,
- * Vétraz-Monthoux/Les Grands-Bois : rue Germain Sommeiller,
- * Saint-Cergues : route de la Vy de l'Eau,
- * Bonne : route de la Ripaille.



3.1 ORGANISATION DE LA RÉGIE

Les agents de déchetteries sont basés directement sur site.

L'équipe est constituée :

- * D'un technicien en charge du service,
- * D'un chef d'équipe en charge du suivi des déchetteries et du contrôle quotidien de l'activité,
- * De 5 chauffeurs concernant l'évacuation des bennes de déchets,
- * De 9 gardiens concernant la gestion des sites (hors remplacement),
- * D'un agent en charge des évacuations spécifiques (DDS, lampes, piles, pneus).

L'entretien des véhicules est assuré par le Parc Auto d'Annemasse-Agglomération.

4. LE PÔLE COMMUNICATION ET SENSIBILISATION AU TRI

Dans le cadre de la mise en œuvre de la collecte sélective en porte à porte sur la zone dense d'Annemasse-Agglomération, une équipe composée de 4 ambassadeurs du tri est présente au sein de la collectivité.

Les missions principales : répondre aux demandes, informer et sensibiliser les habitants d'Annemasse-Agglomération afin de remplir les objectifs suivants :

- Veiller à ce que chaque type d'habitat ait son ou ses bacs de tri avec les consignes,
- Diffuser les consignes de tri, le planning de collecte,
- Améliorer les performances de tri (effectuer des contrôles qualité de bacs et augmenter la quantité).

Pour cela, l'équipe se forme, s'informe et travaille en collaboration avec :

- L'Ambassadeur du tri « SIDEPAGE » (intervient plus particulièrement dans les écoles, sur les marchés ou lors des manifestations des 12 communes d'Annemasse-Agglomération),
- Les ambassadeurs du tri de Haute-Savoie,
- Le centre de tri d'Excoffier,
- Les équipes de collecte des ordures ménagères et de la collecte sélective.

Formations complémentaires de l'équipe :

- *Visite du CIEL, Bellegarde-sur-Valserine (01)*

Une demi-journée a été proposée aux élus intéressés, pour visiter le CIEL (Centre d'Immersion Educatif et Ludique), accompagnés des ambassadeurs du tri. Ce site permet de voir le circuit des ordures ménagères de façon interactive tout en abordant aussi le tri et le recyclage des déchets.

- *Visites de centres de tri, Villy-le-Pelloux et Vétraz-Monthoux (74)*

Les ambassadeurs du tri ont visité 2 centres de tri : celui de l'entreprise Excoffier qui collecte les bacs jaunes et celui de l'entreprise Trigénium. Ce qui a permis d'observer les différents procédés de tri et de bien appréhender la différenciation des matières, particulièrement parmi les plastiques et les papiers.

- *Extension des consignes de tri, La Tronche (38)*

Les ambassadeurs du tri ont participé à une journée d'information et d'échanges suite à la mise en place de l'extension des consignes de tri sur l'agglomération grenobloise (La Métro). Ecoemballages et l'Ademe ont témoigné sur les enjeux de cette extension qui va devenir

obligatoire pour toutes les collectivités en 2025. Une visite du centre de tri Athanor a eu lieu l'après-midi.

- *Animations en milieu scolaire, Annemasse, Ville-la-Grand et Vétraz-Monthoux (74)*

Les ambassadeurs du tri ont assisté à des sensibilisations scolaires animées par un ambassadeur du Sidefage (Syndicat mixte de traitement des déchets de l'agglomération). Ces actions sur les thèmes du tri des déchets ménagers et des filières de recyclage s'adressent aux enfants du cycle 1 au cycle 3. Les animations sont différenciées selon la classe d'âge.

- *Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage en Pays de Savoie, Chambéry (73)*

Une ambassadrice du tri a pu participer à la conférence-débat donnée par Robert Reed, porte-parole de Recology, coopérative qui gère les déchets de San Francisco, ville pionnière de la démarche « Zéro déchet ».

- *Sensibilisation au compostage, Annemasse (74)*

Un Maître-Composteur de l'Agglo a fait une présentation aux ambassadeurs du tri sur le thème du compostage domestique et du compostage partagé.

- *Réunion ADT 74, Cran-Gevrier (74)*

Le réseau des ambassadeurs du tri-74, animé par le Conseil Départemental s'est réuni une dernière fois, suite au transfert de la compétence déchets au Conseil Régional. Les échanges ont été fructueux avec le souhait de pouvoir continuer à échanger entre toutes les collectivités.

- *Salon Pollutec, Lyon (69)*

Les ambassadeurs du tri ont profité de cet événement, cette année sur Lyon, pour y rencontrer des sociétés du déchet et des éco-organismes, découvrir de nouveaux produits et s'informer sur les exemples de tri à la source de la fraction fermentescible des ordures ménagères.

- *Compostière de Perrignier (73)*

Les ambassadeurs du tri ont visité la compostière de Perrignier, lieu de dépôts des déchets verts issus des déchetteries du territoire. Cette filière globale de recyclage, respectueuse de l'environnement, dédiée à la valorisation des déchets organiques, utilise la transformation des déchets en ressources par le biais de la valorisation agronomique, la valorisation matière et la valorisation énergétique.

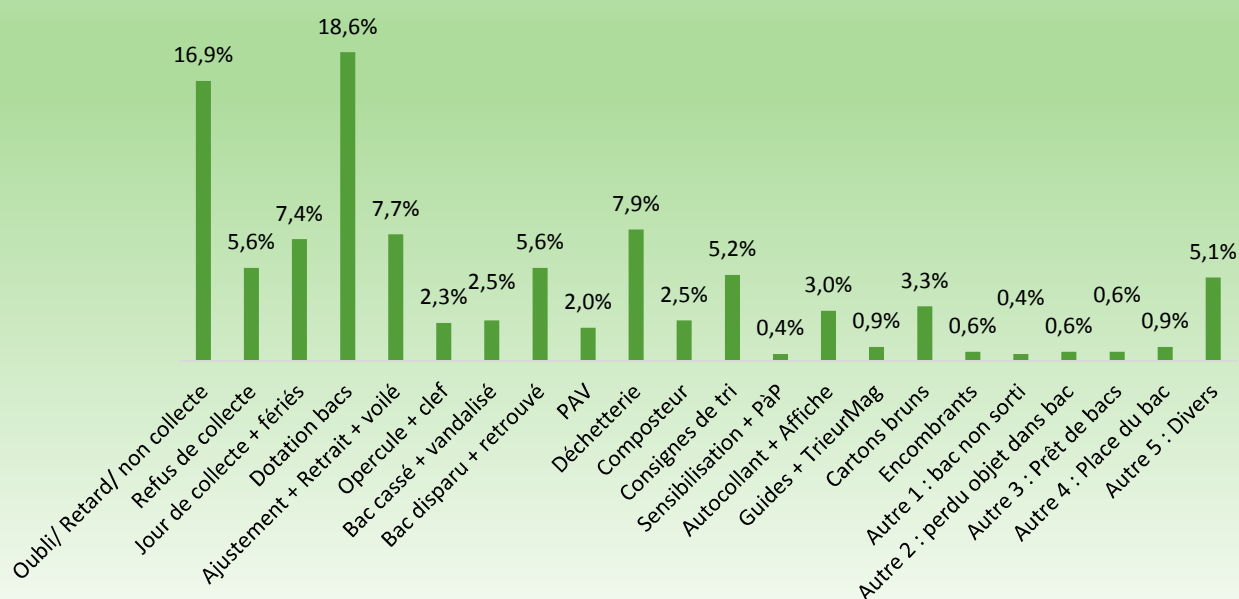
4.1 PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

En 2016, le service a enregistré 692 appels (45% de moins qu'en 2015).

Parmi les motifs principaux :

- 19 % de demandes de bac,
- 5% sur les consignes de tri,
- 7% pour connaître le jour de collecte,
- 17% pour un oubli ou un retard de collecte,
- 6% pour un refus de collecte,
- 8% pour un ajustement de la dotation.

Pourcentage d'appels téléphoniques par motif en 2016



Durant l'année 2016, la majorité des usagers concernés avaient leur bac jaune. La demande de bac, certes importante en 2015, a fortement baissé. Les appels ont concerné, pour beaucoup, un oubli de collecte ou un refus. En effet, une démarche qualité a été mise en place et des bacs mal triés ont été refusés.

4.2 GESTION DES BACS

A fin décembre 2016, il y avait donc près de 6663 bacs en gestion courante pour 70% de la population. Durant l'année, de nombreux bacs ont été échangés et re-livrés. Le détail se trouve en annexe 1 au présent rapport.

Quatre volumes de bacs sont proposés gratuitement aux usagers : 180 litres, 240 litres, 360 litres et 770 litres. Un opercule peut être présent sur les 360 litres et 770 litres. Un bac operculé permet de réduire sensiblement les erreurs de tri.



4.3 LA MISE EN ŒUVRE DES OUTILS DE COMMUNICATION POUR DÉVELOPPER LE BAC JAUNE ET LA COMMUNICATION

Pour développer la communication autour du bac jaune et des déchets, de nombreux documents ont été revus et renouvelés :

- guide du tri urbain (bac jaune),
- guide du tri rural (points d'apport volontaire),
- guide des déchetteries,
- affiche et autocollant consignes de tri,
- guide du compostage domestique,
- guide du tri commerçants,
- stop pub, mémotri.

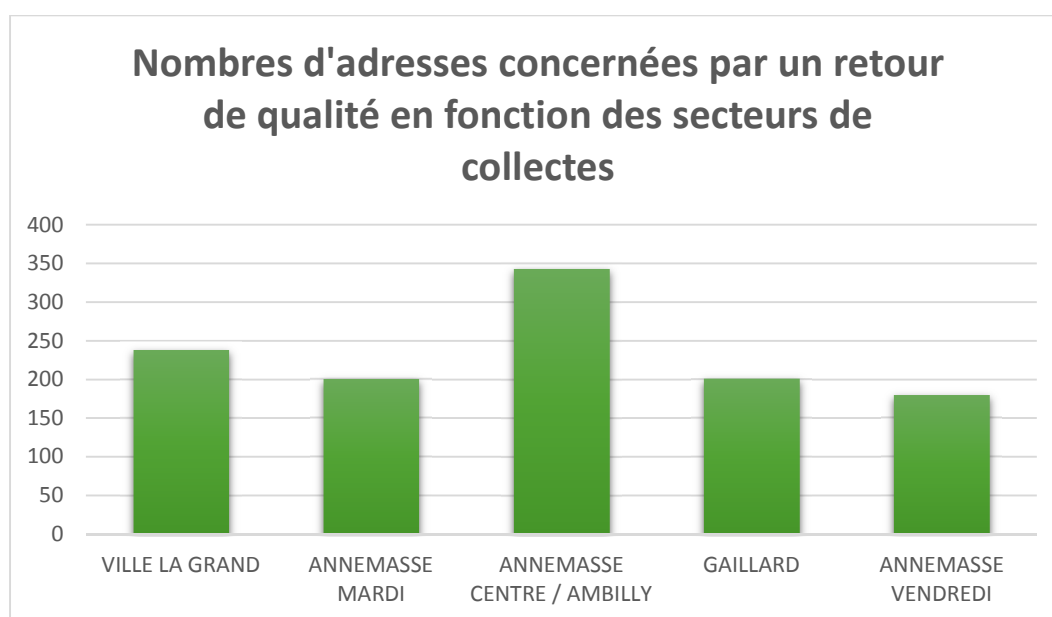
4.4 ACTIONS DE SENSIBILISATION ET PRÉVENTION

4.4.1 LE SUIVI QUALITÉ

Dès janvier 2016, une démarche qualité a été mise en œuvre. Tout bac, contenant des erreurs de tri, est refusé à la collecte. Pour cela, un scotch « refus de collecte » est apposé. Les erreurs de tri les plus courantes sont : le verre, les ordures ménagères et les gros cartons bruns.



Dans les collectifs, afin réduire les erreurs de tri, les bacs jaunes sont fermés par une serrure et disposent d'un opercule.



Annemasse mardi : secteur Brouaz/Vernand ; Annemasse vendredi : secteur Livron/Romagny/Perrier

Tout bac refusé le matin lors de la collecte est transmis au service des ambassadeurs du tri. Ces derniers effectuent alors une sortie l'après-midi pour expliquer le refus et redonner les consignes de tri. En 2016, près de 1161 adresses ont été concernées dont 314 récurrentes. Les cartons bruns et les ordures ménagères représentent 80% des erreurs.

Les collectifs représentent la moitié des adresses. Quand un refus a lieu dans un collectif, une fiche erreur de tri et un avis de passage sont affichés dans l'immeuble pour informer les usagers. C'est à la charge de l'immeuble (société de nettoyage, gardien) de retrier le bac. Lors de cette visite, les consignes de tri sur le(s) bac(s) et dans le local poubelle sont mises à jour.

Grâce à cette démarche, le taux de refus de tri est peu élevé, de l'ordre de 10 à 15%.

4.4.2 LA TENUE DE STANDS

Lors d'animations de stands :

Les ambassadeurs du tri sont amenés régulièrement à animer des stands lors d'événements organisés par l'une des 12 communes d'Annemasse-Agglo. En 2016, ils ont été présents sur 38 animations, ce qui a permis de rencontrer près de 2520 usagers dont 356 enfants.

Commune	Date	Thème	Animation	Contacts
Vetraz-Monthoux	26/03/2016	Réemploi	Réemploi déchetterie avec Emmaüs	173
Annemasse	30/03/2016	Tri	Marché du Perrier	32
Lucinges	30/03/2016	Tri	Plantes invasives	50
Annemasse	01/04/2016	Tri	Marché Place de la Libération	57
Annemasse	02/04/2016	Tri	Canimasse Place Hotel de ville	47
Annemasse	02/04/2016	Propreté	Ramassage (Perrier+ parc)	24
Bonne	09/04/2016	Compostage	Don compost Déchetterie	39
Bonne	20/04/2016	Compostage	Don compost Déchetterie	15
Gaillard	24/04/2016	Tri	Fête des Enfants Place de la Mairie	112
Annemasse	18/05/2016	Tri	Marché Perrier	18
Annemasse	20/05/2016	Tri	Journée éco-citoyenne Lycée Jean Monnet	21
Annemasse	27/05/2016	Tri	Festival Friction Parc Montessuit	48
Ambilly	28/05/2016	Tri	Ambilly en fête Clos Babuty	114
Annemasse	02/06/2016	Compostage	Opération compostage Parc du Pralère	23
Gaillard	11/06/2016	Réemploi	Réemploi déchetterie avec Emmaüs	156
Annemasse	14/06/2016	Tri	Marché Place de la Libération	89
Ville-la-Grand	22/06/2016	Tri	Pied d'immeubles Pré des Plans	86
Annemasse	01/07/2016	Tri	Musical'été Infos bénévoles Parc Fantasia	0
Machilly	03/07/2016	Tri	Triathlon Bord du lac	50
Annemasse	08/07/2016	Tri	Marché Place de la Libération	32
Annemasse	08/07/2016	Tri	Musical'été Retricycle Parc Fantasia	54
Annemasse	12/08/2016	Tri	Musical'été Parc Fantasia	61
Annemasse	19/08/2016	Tri	Musical'été Parc Fantasia	44
Annemasse	26/08/2016	Tri	Musical'été Parc Fantasia	76
Gaillard	05/09/2016	Tri	Porte-à-porte SIGEM Le Chalet - Rue de Vernaz	76
Gaillard	06/09/2016	Tri	Porte-à-porte SIGEM Le Chalet - Rue de Vernaz	52
Gaillard	07/09/2016	Tri	Porte-à-porte SIGEM Le Chalet - Rue de Vernaz	49
Vetraz-Monthoux	14/09/2016	Tri	Qualité Cartons en Déchetterie	129
Gaillard	16/09/2016	Tri	Qualité Cartons en Déchetterie	41
Machilly	24/09/2016	Tri	Couleurs d'Automne Bord du lac	218

Machilly	25/09/2016	Tri	Couleurs d'Automne Bord du lac	81
Vetraz-Monthoux	19/10/2016	Réemploi	Réemploi déchetterie avec Emmaüs	145
Annemasse	25/10/2016	Tri	Festi'Mom MJC Centre	40
Annemasse	26/10/2016	Tri	Festi'Mom MJC Centre	48
Annemasse	27/10/2016	Tri	Festi'Mom MJC Centre	40
Annemasse	05/11/2016	Tri	Fête de l'Automne Rue des Voirons	47
Ville-la-Grand	20/11/2016	Tri	Foire au Bouilli Villeventus	68
Annemasse	23/11/2016	Réduction des déchets	Caddies Comparatifs Carrefour Market	65

Lors d'actions d'Annemasse Agglo :

Le service gestion des déchets organise des animations en déchetterie :

- Réemploi – partenariat avec Emmaüs,
- Don de compost.



4.4.3 LES OUTILS DE PRÉVENTION

6 panneaux de sensibilisation

En 2016, 6 panneaux de sensibilisation pour habiller la tente « le tri » ont été conçus. Ces panneaux recto-verso permettent d'aborder les thèmes principaux soit sous forme de texte soit sous forme d'images. Le contenu est utilisé en fonction des animations.

LES DÉCHETTERIES

Une fois apportés en déchetterie, les matériaux sont dirigés vers des systèmes de valorisation :
 fabrication de nouveaux matériaux
 production de chaleur, etc.

Les déchetteries sont réservées aux habitants d'Annemasse Agglo
 Bonne : Route de la Ripaille
 Gaillard : Rue Tronard
 Saint-Cergues : Route de la Vierge de l'eau
 Vétraz-Morin : Rue Germain Sommeiller
 Seule la déchetterie de Vétraz-Morin accepte les déchets professionnels.

UNE QUESTION ?
WWW.MIEUXTRIER.FR
 info@annemasse-agglo.fr - 04 50 87 88 88

LES ORDURES MÉNAGÈRES

Les ordures ménagères, c'est quoi ?
 Ce sont les déchets non recyclables issus de l'activité domestique quotidienne des ménages.

Qui les collecte et comment ?
 Annemasse Agglo assure la collecte des ordures ménagères pour les 12 communes du territoire. Elles doivent être déposées, en sac, dans un bac normalisé d'ordures ménagères.

Le devenir des ordures ménagères

UNE QUESTION ?
WWW.MIEUXTRIER.FR
 info@annemasse-agglo.fr - 04 50 87 88 88



LE COMPOSTAGE

30% des déchets ménagers peuvent être compostés

Le compostage, c'est quoi ?
 C'est le cycle naturel de la décomposition des déchets organiques. Le résultat est un produit stabilisé, hygiénique, riche en humus et en minéraux : le compost.

Quels sont les intérêts du compostage ?

- Environnemental** : Éviter le gaspillage de nos ressources naturelles, Réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Économique** : Faire des économies sur les achats de produits phytosanitaires, Limiter le coût de la collecte des ordures ménagères.
- Agronomique** : Améliorer la structure des sols, Favoriser une meilleure santé des plantes.

Comment utiliser le compost ?

- Compost jeune (4 à 6 mois)** : Paillis pour ralentir la pousse des mauvaises herbes, préserver l'humidité et fertiliser le sol.
- Compost mature (8 à 12 mois)** : Fertilisant naturel et gratuit.

UNE QUESTION ?
WWW.MIEUXTRIER.FR
 info@annemasse-agglo.fr - 04 50 87 88 88

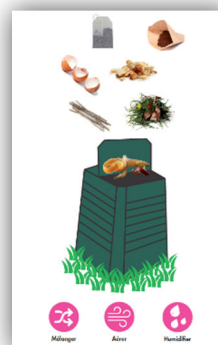
LE RECYCLAGE

Une seconde vie pour les déchets

Pourquoi trier ?

- Pour préserver les ressources
- Pour limiter la pollution
- Pour économiser l'énergie
- Pour soutenir l'économie et l'emploi local

UNE QUESTION ?
WWW.MIEUXTRIER.FR
 info@annemasse-agglo.fr - 04 50 87 88 88



LES ÉCOGESTES

Plus de 350 kg de déchets jetés dans la poubelle d'ordures ménagères, par personne et par an

Plus de 16% des déchets évités avec les écogestes

Le principe des 3 R

- Réduire
- Réutiliser
- Recycler

UNE QUESTION ?
WWW.MIEUXTRIER.FR
 info@annemasse-agglo.fr - 04 50 87 88 88

LES DÉCHETS RECYCLABLES

En verre, pas en sac ! PAS BESOIN DE LES LAVER... il suffit de les vider !

Annemasse Agglo assure la collecte des déchets recyclables pour les 12 communes du territoire.

UNE QUESTION ?
WWW.MIEUXTRIER.FR
 info@annemasse-agglo.fr - 04 50 87 88 88



Jeu : la durée de vie des déchets

Les ambassadeurs du tri ont conçu un jeu pour sensibiliser les enfants ou les adultes à la durée de dégradation des déchets dans la nature. Il existe deux fonds et deux jeux de cartes.

Ce jeu se déroule en 2 temps :

- classer 8 déchets selon leur temps de dégradation,
- classer l'endroit où il faut les jeter : bac de tri (verre, plastique, métal, cartonnettes), composteur, bac d'ordures ménagères,

Ce jeu permet de discuter de l'importance de respecter la nature en jetant au bon endroit.



Communication

9489 visiteurs sur www.mieuxtrier.fr,
11 articles de presse dans le Dauphiné en 2016,
5 articles de presse dans le Messager en 2016,
32 719.96 € de budget.



LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE

1.	LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES.....	15
1.1	MODES DE COLLECTE	15
1.1.1	EN PORTE À PORTE	15
1.1.2	EN APPORT VOLONTAIRE	16
2.	LA COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES	16
2.1	MODES DE COLLECTE	16
2.1.1	EN PORTE À PORTE	16
2.1.2	EN APPORT VOLONTAIRE	17
3.	LA COLLECTE DES CARTONS DES CENTRES-VILLES	18
4.	LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE	19
4.1	LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL.....	19
4.2	LE COMPOSTAGE PARTAGÉ	20
5.	LA COLLECTE EN DÉCHETTERIES	21
5.1	LES HORAIRES D'OUVERTURE	21
5.2	LES DÉCHETS ACCEPTÉS.....	21
5.3	LA FRÉQUENTATION DES SITES.....	22

1. LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

1.1 MODES DE COLLECTE

1.1.1 EN PORTE À PORTE

La collecte est réalisée, en porte à porte, en régie directe sur l'ensemble du territoire d'Annemasse-Agglomération. Elle est assurée de 1 à 2 fois par semaine, en fonction des secteurs, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, selon l'organisation des tournées, de 4h45 à 13h30. Le service n'est pas assuré les jours fériés, le rattrapage s'effectuant le mercredi. Les usagers sont informés par presse écrite et sur le site internet. La collecte mobilise 8 camions de collecte en permanence.

Les fréquences de collecte, pour l'année 2016, sont indiquées dans le tableau suivant :

Commune	Jour(s) de collecte si vous habitez en maison	Jour(s) de collecte si vous habitez en immeuble
Ambilly	Vendredi	Mardi Vendredi
Annemasse	Centre-ville Mardi Vendredi Hors centre-ville Lundi Jeudi	
Bonne	Lundi	
Cranves-Salles	Mardi	
Étrembières	Jeudi	Lundi Jeudi
Gaillard	Mardi	Mardi Vendredi
Juvigny	Jeudi	
Lucinges	Vendredi	
Machilly	Mardi	
St Cergues	Jeudi	
Vétraz-Monthoux	Vendredi	Mardi Vendredi
Ville-la-Grand	Vendredi	Mardi Vendredi

Le planning est disponible sur le site www.annemasse-agglomeration.fr.

Une collecte sécuritaire

La sécurité du personnel et des usagers passe par la résolution des points noirs de collecte des ordures ménagères qui ont été recensés et pour lesquels des solutions alternatives sont progressivement trouvées avec la collaboration des communes.

Un point noir de collecte représente une situation dangereuse dont les conséquences, en cas d'accident, pourraient mettre en péril l'existence/l'intégrité physique du personnel de collecte ou de tout autre tiers évoluant à proximité de la zone de travail du collecteur. Ces points noirs de collecte sont classés selon une échelle de dangerosité et sont solutionnés en privilégiant les plus critiques.

La conteneurisation des ordures ménagères

Depuis la reprise en régie de la collecte sur la totalité du territoire d'Annemasse-Agglo, tous les habitants doivent systématiquement se doter de conteneurs normalisés à préhension ventrale ce qui permet de les rattacher au peigne du lève-conteneur. Les volumes des conteneurs doivent être adaptés à la production de déchets des foyers et à la fréquence de collecte.

Ces conteneurs peuvent être achetés par les usagers dans les commerces privés ou auprès d'Annemasse-Agglo dont les bons de commande sont téléchargeables sur le site internet (www.annemasse-agglo.fr).

La conteneurisation des ordures ménagères permet d'éviter le contact direct avec le déchet pour les ripeurs et est une garantie d'hygiène.

Ces résolutions sont prises en application de l'obligation de mettre en œuvre des mesures de prévention et par application de la Recommandation 437 de la CNAM spécifique au métier de collecte des déchets.

1.1.2 EN APPORT VOLONTAIRE

Dans le cadre du ramassage des ordures ménagères, des collectes, en apport volontaire, ont été mises en place sur certains secteurs du territoire :

- Ambilly, Rue du Pré de la Chille,
- Annemasse, quartier Chablais Parc,
- Cranves-Sales, route des Petits Bois et Centre-Bourg,
- Etrembières, Chemin des Grandes Iles,
- Gaillard, secteur « SIGEM ».

Ces dotations ont été effectuées dans le cadre d'aménagements ou de réaménagements de grande envergure ou en regroupement de certains points noirs de collecte.

La prestation de collecte, par camion grue, est effectuée par un prestataire privé.

2. LA COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES

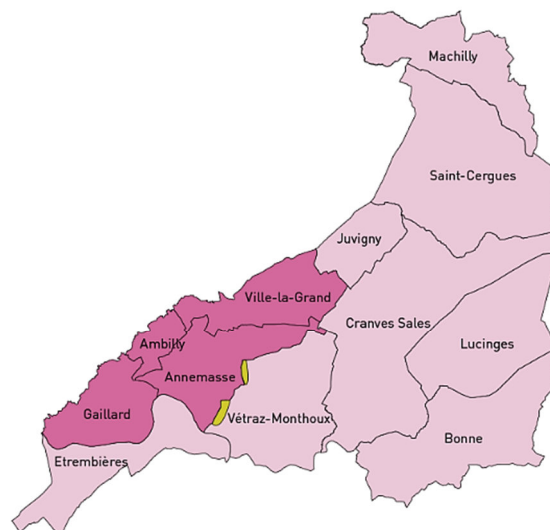
2.1 MODES DE COLLECTE

2.1.1 EN PORTE À PORTE

Depuis le 1er juin 2015, pour augmenter la quantité collectée de matériaux recyclables (papier cartonnages ; flacons en plastiques et aluminium), une collecte en porte à porte, en un seul flux : « multimatériaux », est réalisée sur la zone urbaine dense du territoire (Ambilly, Annemasse, Gaillard, Ville-la-Grand ainsi que la partie limitrophe Vétraz-Monthoux/Annemasse).

Celle-ci est effectuée par le biais d'un prestataire privé.

L'arrivée du bac jaune ne perturbe pas le planning actuel de collecte des ordures ménagères. Un jour de collecte est ajouté. La collecte des emballages est assurée du lundi au vendredi, en fonction des secteurs, de 4h à 14h y compris les jours fériés. Le planning est disponible sur le site www.annemasse-agglo.fr.



Collecte sélective en porte à porte

- Zones concernées
- Zones non concernées
- Zones concernées sur la commune de Vétraz-Monthoux

Commune	Jour de collecte
Ambilly	Mercredi
Annemasse*	
> Secteur Centre-ville	Mercredi
> Secteur Brouaz/Vernand/Château Rouge	Mardi
> Secteur Perrier/Livron/Beulet/Romagny	Vendredi
Gaillard	Jeudi
Vétraz-Monthoux (secteur concerné)*	Mardi ou Vendredi
Ville-la-Grand	Lundi

2.1.2 EN APPORT VOLONTAIRE

Lors de la mise en place des bacs « jaunes », les Points d'Apport Volontaire (PAV), ont été progressivement retirés pour ne conserver que le verre sur la zone urbaine dense du territoire.

Dans le cadre des communes périphériques, non dotées de bacs « jaunes », l'apport volontaire reste le principal moyen de tri des emballages (papier, cartonnets, plastique, aluminium et verre). Pour ce faire, le SIDEFAGE met à disposition des colonnes aériennes de collecte. En cas de renouvellement urbain ou d'amélioration qualitative d'un site, Annemasse-Agglo met à disposition des conteneurs enterrés/semi-enterrés.

La cartographie des PAV est consultable sur le site www.annemasse-agglo.fr.

Les PAV sont aménagés pour recevoir les emballages ménagers répartis selon les flux suivants :

- * papiers et cartons,
- * flacons en plastique et aluminium,
- * bouteilles et flacons en verre.

L'entretien des PAV

Le nettoyage des colonnes aériennes et enterrées est assuré par le SIDEFAGE.

Le nettoyage des plateformes des emplacements des PAV est assuré par le service gestion des déchets d'Annemasse-Agglo, et en complément par les services municipaux, dans le cadre de leur compétence en matière d'entretien de voirie.

La densité par commune en PAV

Communes	Plastique/Alu	Nb théorique	Papier/Carton	Nb théorique	Verre	Nb théorique
Ambilly	Dotation en PàP				8	21
Annemasse					37	119
Bonne	8	12	8	12	8	12
Cranves-Sales	11	23	11	23	10	23
Etrembières	5	8	5	8	6	8
Gaillard	Dotation en PàP				10	40
Juvigny	2	2	2	2	4	2
Lucinges	4	6	4	6	2	6
Machilly	4	4	4	4	5	4
Saint-Cergues	8	12	8	12	8	12
Vétraz-Monthoux	11	29	12	29	14	29
Ville-la-Grand	Dotation en PàP				8	29
Total	53	96	54	96	120	306

Plastique/Alu, Papier/Carton, Verre : nombre réel de points par commune

Nb théorique : calcul du besoin selon le ratio SIDEFAGE : 1 PAV/300 habitants

Communes colorées en bleu, jaune, vert : nombre de PAV en adéquation avec le nombre d'habitants

Le nombre de conteneurs n'est pas optimal concernant l'ensemble des 12 communes d'Annemasse Agglo. Le ratio étant d'un point d'apport pour 300 habitants (données SIDEFAGE), une campagne de densification sera menée entre 2017 et 2018 pour augmenter leur nombre.

3. LA COLLECTE DES CARTONS DES CENTRES-VILLES

Depuis de nombreuses années, les commerçants des centres villes bénéficient d'une collecte gratuite des gros cartons bruns d'emballages.

En juillet 2009, cette collecte a été étendue sur le territoire en incluant les centres villes de Bonne, Cranves-Sales et Saint-Cergues.

Cette prestation est assurée par une entreprise privée les mardis et vendredis à partir de 19h.



4. LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Aujourd'hui, les déchets organiques représentent environ 30% du contenu d'une poubelle et on estime que chaque habitant en produit 55 kg par an. Ils sont composés à 80% d'eau, ce qui rend leur combustion difficile.

4.1 LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Afin de limiter le tonnage de ces déchets collectés et incinérés, Annemasse-Agglo a engagé en septembre 2009 une action dénommée « compostage domestique » qui a pour but d'inciter la population à composter les déchets fermentescibles grâce au soutien apporté pour l'acquisition d'un composteur.

Deux volumes de composteurs sont mis à disposition des usagers moyennant une participation financière :

- × 325 litres – 20€
- × 600 litres – 25€

Les composteurs sont commandés par les usagers via le bon de commande téléchargeable sur le site internet et sont livrés à domicile avec un plan de montage et un guide d'utilisation.

Nombre de composteurs livrés :

Type / Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
360 litres	30	35	24	19	14	13	19	19
500 litres	175	231	108	32	36	34	23	43
Total	205	266	132	51	50	47	42	62
TOTAL GLOBAL	855							

Sur la base de 55 kg par habitant et par an de déchets de cuisine compostés, et pour les 855 foyers équipés, le tonnage ainsi détourné du flux des ordures ménagères est de **141 tonnes** (1 foyer = 3 personnes).

4.2 LE COMPOSTAGE PARTAGÉ

Au 31 décembre 2016, 5 sites de compostage partagés en pied d'immeuble sont toujours en fonctionnement. Ces sites participent à la réduction des tonnages de déchets et permettent de créer du lien social entre les habitants.



Le compostage partagé nécessite un accompagnement. Celui-ci est réalisé par l'ambassadeur « compostage » du SIDEFAGE. Il fait le suivi des sites, participe à la sensibilisation des habitants et au réapprovisionnement en broyage.

Tableau de répartition des sites

Communes	Année de mise en place	Potentiel	Type d'habitat
Vétraz Monthoux (Patinières)	2012	40 foyers	Copropriété
Lucinges (Cortenaz)	2014	15 foyers	Copropriété
Annemasse (Pré des Moutons)	2014	31 foyers	Bailleur social – Haute Savoie Habitat
Annemasse (Pralère)	2015	86 foyers	Syndic - 4807
Annemasse (Pralère)	2015	41 foyers	Bailleur social – Haute Savoie Habitat

5. LA COLLECTE EN DÉCHETTERIES

Les déchetteries sont des centres d'accueil des déchets qui ne peuvent être déposés dans les ordures ménagères. Celles-ci sont équipées d'une plate-forme haute, pour l'accès des usagers, et de 6 à 15 box en contrebas pour la pose des bennes de 10 à 35m³. Ces sites comportent une aire réservée aux PAV et une aire abritée pour la collecte des Déchets Diffus Spécifiques (DDS).

Chaque usager (particulier ou professionnel) trie les déchets qu'il apporte sous la surveillance des gardiens de déchetterie. Ces gardiens sont chargés de rappeler les consignes de tri et de faire respecter le règlement intérieur voté par le Conseil Communautaire. La qualité du tri étant une condition sine qua non de l'existence de tels sites.

Les professionnels ont accès uniquement à la déchetterie de Vétraz-Monthoux qui dispose d'un pont bascule pour les pesées entrée/sortie permettant d'éditer la facturation des dépôts en déchetterie. Les tarifs applicables à chaque catégorie de déchet sont révisés annuellement et votés lors du Conseil Communautaire (plus d'informations sur le site www.annemasse-agglo.fr).

5.1 LES HORAIRES D'OUVERTURE

Depuis le 1^{er} janvier 2011, de nouveaux horaires ont été mis en place pour toutes les déchetteries. Ce changement a permis d'adapter les horaires d'ouverture en fonction de la fréquentation des sites par les usagers (distinction été/hiver), d'avoir 2 gardiens présents sur les sites urbains les samedis en période d'été ainsi que d'offrir la possibilité de faire tourner tous les gardiens sur tous les sites (urbains/ruraux).

OÙ ET QUAND ?	HORAIRES D'ÉTÉ *	HORAIRES D'HIVER *
BONNE Route de la Ripaille	Lundi et samedi 9h - 12h et 13h30 - 19h Du mardi au vendredi 13h30 - 19h	Lundi et samedi 9h - 12h et 13h30 - 17h30 Du mardi au vendredi 13h30 - 17h30
GAILLARD Rue du Transval	Du lundi au samedi 7h30 - 19h	Du lundi au samedi 7h30 - 17h30
SAINT-CERGUES Route de la Vy de l'eau	Lundi et samedi 9h - 12h et 13h30 - 19h Du mardi au vendredi 13h30 - 19h	Lundi et samedi 9h - 12h et 13h30 - 17h30 Du mardi au vendredi 13h30 - 17h30
VÉTRAZ-MONTHOUX « Les Grands Bois » Rue Germain Sommeiller	Du lundi au samedi 7h30 - 19h	Du lundi au samedi 7h30 - 17h30

Toutes les déchetteries sont fermées les dimanches et jours fériés.

5.2 LES DÉCHETS ACCEPTÉS

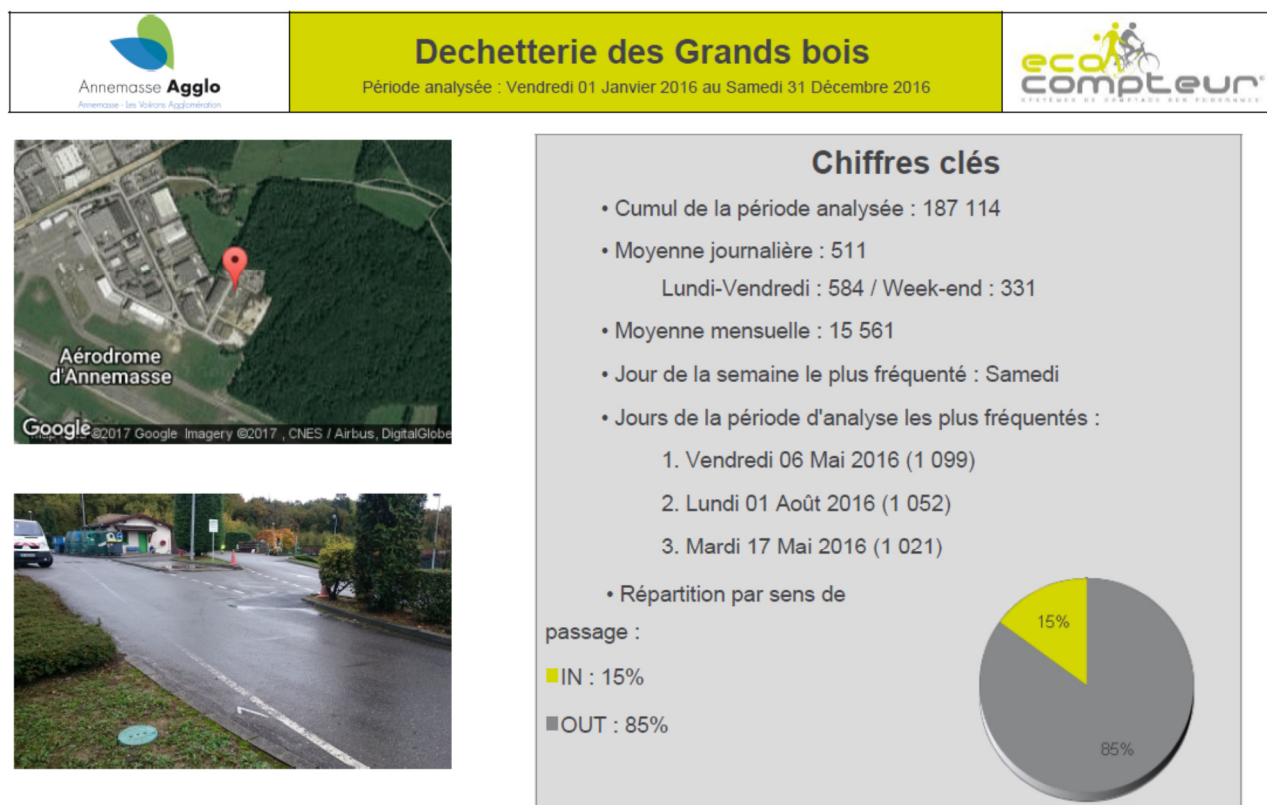
Toutes les catégories de déchets ne sont pas acceptées sur tous les sites en raison des emplacements disponibles.

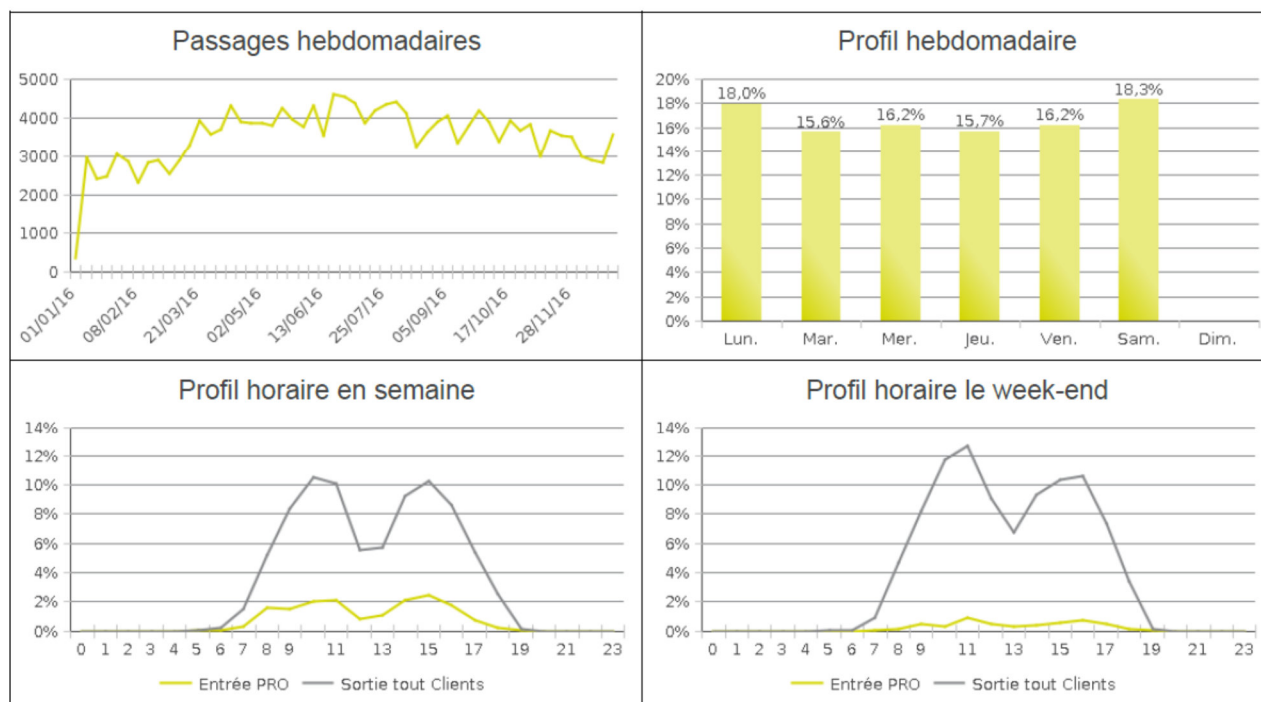


5.3 LA FREQUENTATION DES SITES

Les sites de Vétraz-Monthoux et de Gaillard ont été équipés de boucles de comptage en 2015 et 2016. Cet équipement permet de connaître le taux de fréquentation mais aussi les pics de passage sur ces 2 déchetteries.

Fréquentation sur le site de Vétraz-Monthoux





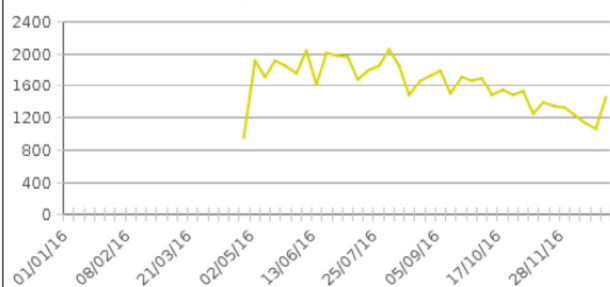
Fréquentation sur le site de Gaillard



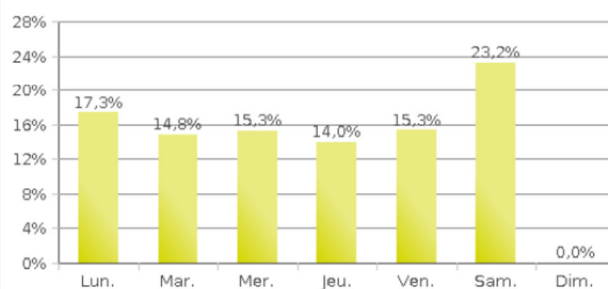
Chiffres clés

- Cumul de la période analysée : 58 461
- Moyenne journalière : 236
 - Lundi-Vendredi : 252 / Week-end : 194
 - Moyenne max. (Avril) : 316
 - Moyenne min. (Décembre) : 181
- Jour de la semaine le plus fréquenté : Samedi
- Jours de la période d'analyse les plus fréquentés :
 1. Samedi 07 Mai 2016 (574)
 2. Vendredi 06 Mai 2016 (538)
 3. Samedi 21 Mai 2016 (534)

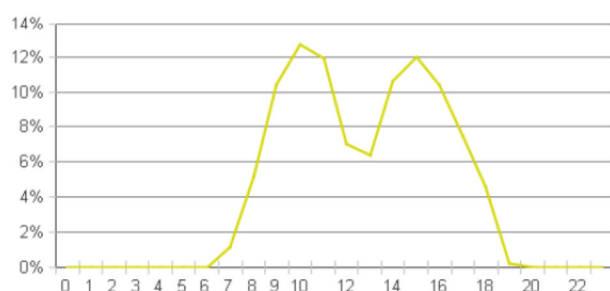
Passages hebdomadaires



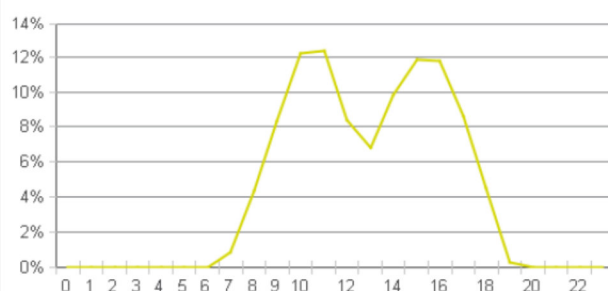
Profil hebdomadaire



Profil horaire en semaine



Profil horaire le week-end





LES CHIFFRES DE LA GESTION DES DÉCHETS

1.	ÉVOLUTION DES TONNAGES GLOBAUX DE DÉCHETS	26
1.1	TONNAGES COLLECTÉS EN PORTE À PORTE/APPORT VOLONTAIRE.....	26
1.2	COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES EN PORTE À PORTE N+1.....	27
1.3	TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHETTERIES	28
1.3.1	TONNAGES PAR FLUX	28
1.3.2	TONNAGES PAR SITES.....	29
1.3.3	TONNAGES DES ARTISANS.....	30

1. ÉVOLUTION DES TONNAGES GLOBAUX DE DÉCHETS

1.1 TONNAGES COLLECTÉS EN PORTE À PORTE/APPORT VOLONTAIRE

L'évolution des tonnages de déchets collectés est représentée par le tableau ci-dessous :

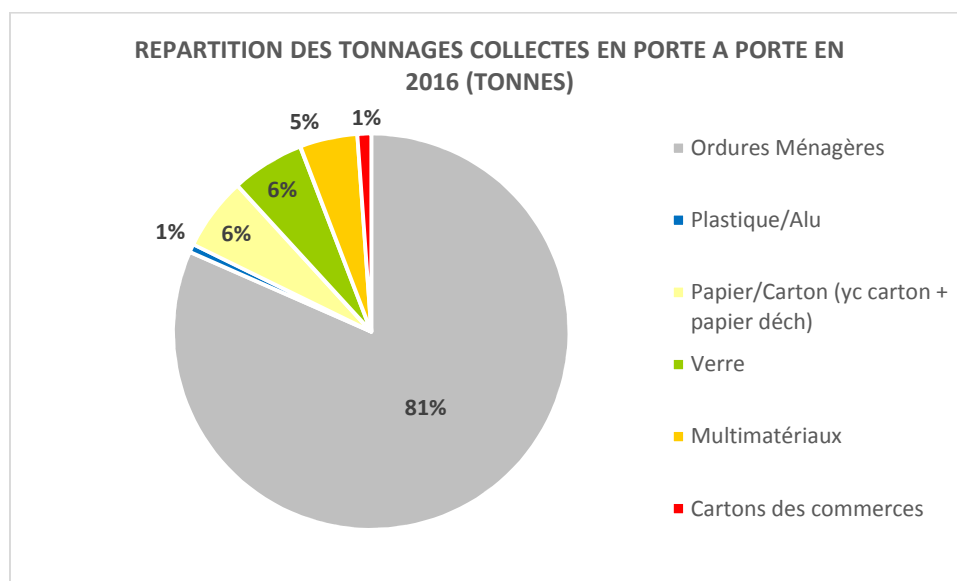
Flux	Type	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	kg/hab	Evol. 2015-2016
Ordures Ménagères	PàP	28273	28437	26990	26118	26254	25849	25734	286,18*	-0,45%
Plastique/Alu	AV	267	287	288	307	305	289	213	2,37*	-26,20%
Papier/Carton (yc carton + papier déch)	AV	2406	2578	2549	2574	2627	2351	1878	20,88*	-20,15%
Verre	AV	1854	1887	1878	1815	1907	1958	1881	20,92*	-3,93%
Multimatériaux	PàP						758	1486	23,87**	96,07%
Cartons des commerces	PàP	304	341	317	324	325	338	352	3,92*	4,20%
Dépôts sauvages	PAV	69	19	33	122		138	Flux OM		
Total		33173	33549	32055	31260	31418	31681	31544	358,13	-0,43%
Tonnages EMR		4527	4751	4715	4695	4839	5356	5458		1,90%

* population prise en compte DGF 2016 : 89 923

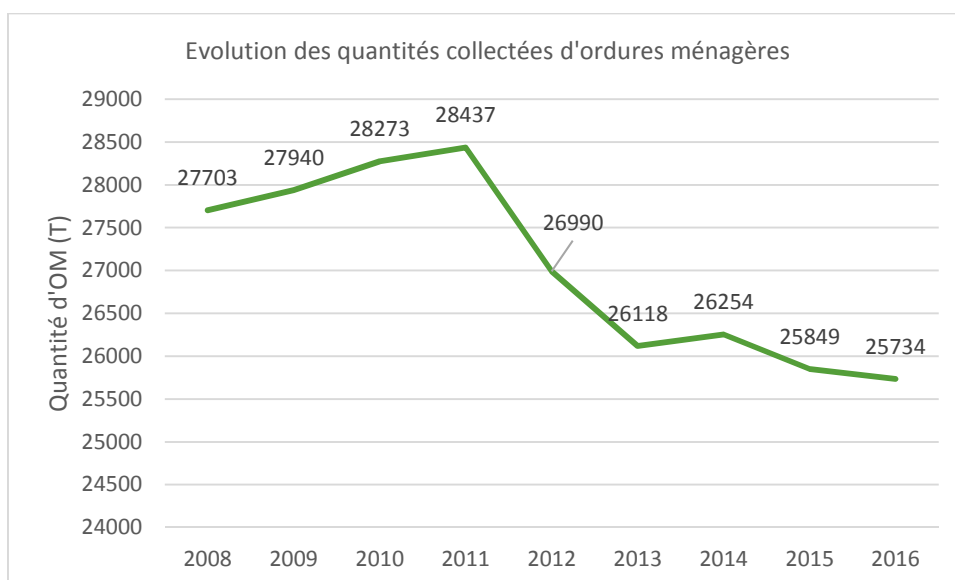
** population prise en compte DGF 2016 : 62 268

PàP : porte à porte ; AV : apport volontaire ; PAV : plateforme des points d'apport volontaire

Les données sont indiquées en tonnes de déchets pour chaque année

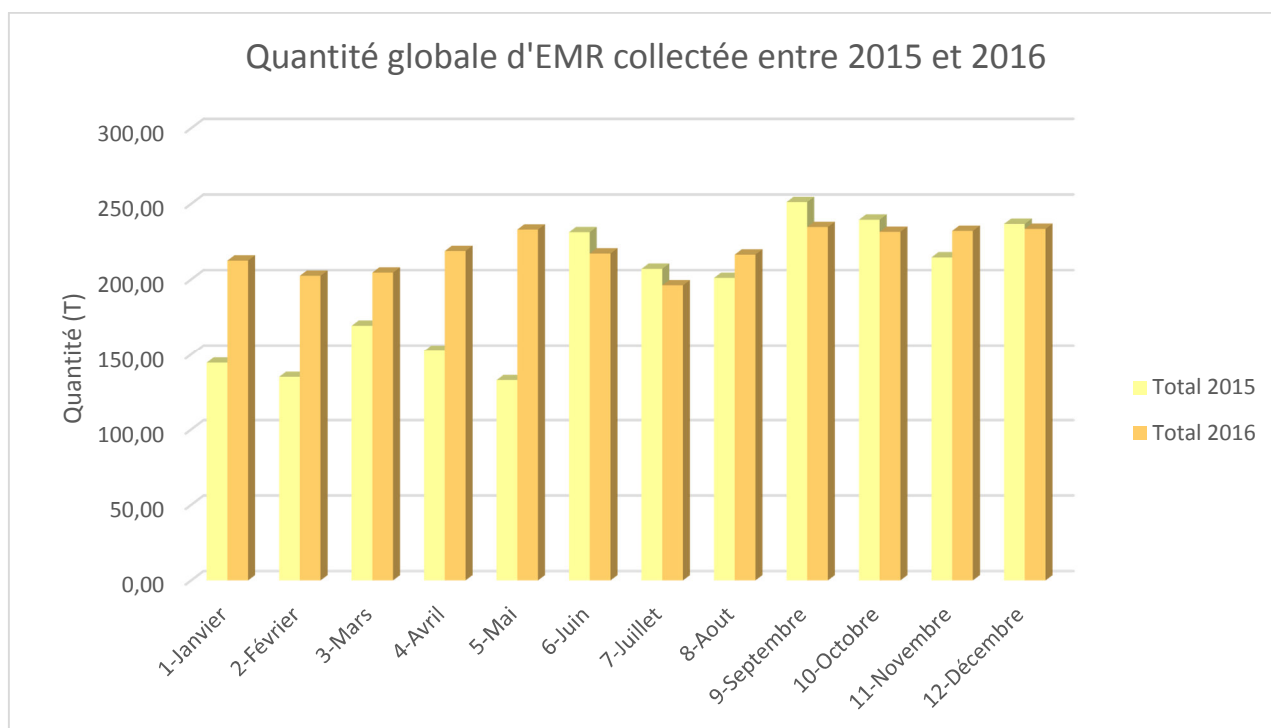


Bien que la population soit en constante augmentation, le tonnage d'ordures ménagères incinérées à l'UVE de Bellegarde-sur-Valserine diminue depuis 2011, comme le présente le graphique suivant.



1.2 COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES EN PORTE À PORTE – N+1

Avec la mise en place de la collecte sélective en porte à porte, Annemasse-Agglo entend respecter les directives du Grenelle de l'Environnement qui prévoit une diminution des quantités d'ordures ménagères à destination de l'incinérateur.



En comparaison des données de l'année 2015, la collecte mensuelle des matériaux recyclables (sans le verre) tend à se stabiliser. Ainsi, en 2016, en moyenne sur les 12 communes d'Annemasse-Agglo, on compte 61 kg d'emballages recyclables collectés par habitant (performance SIDEFAGE sur nombre global d'habitants – 68 kg en comptage zone porte à porte rapportée au nombre d'habitants).

Sur cette même année, ce sont près de 5 458 tonnes de déchets recyclables qui ont été collectés et valorisés.

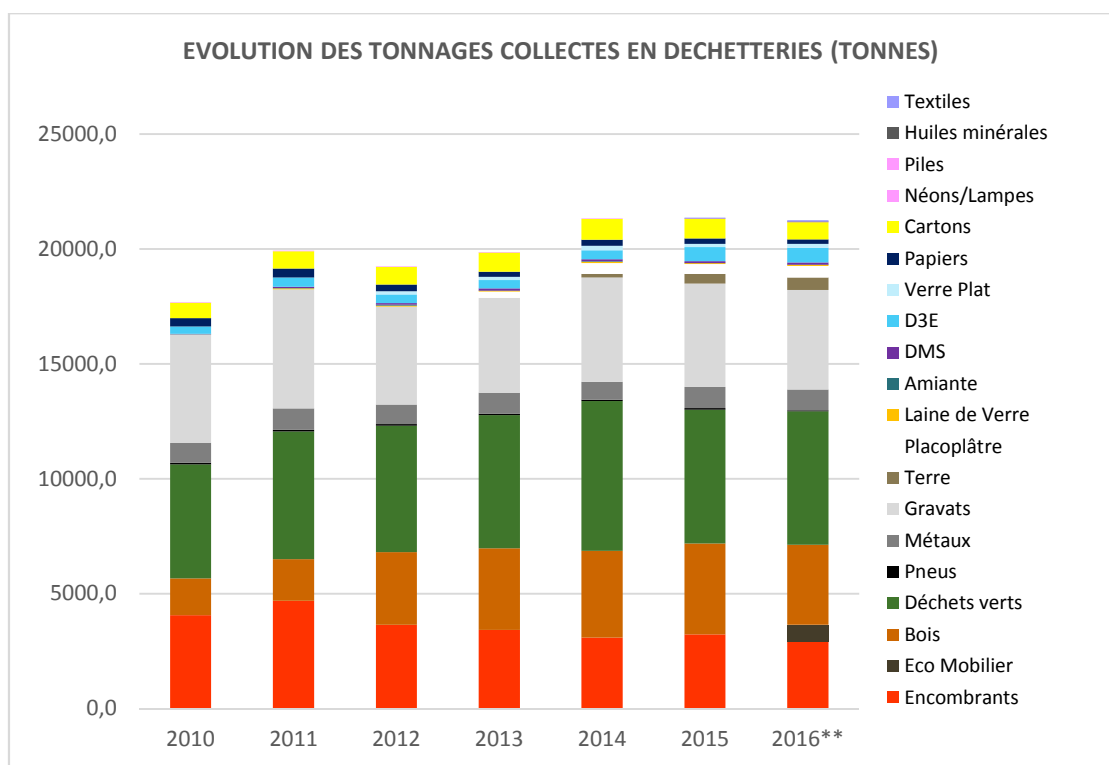
1.3 TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHETTERIES

1.3.1 TONNAGES PAR FLUX

Flux	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016**	kg/hab	Evol. 2015-2016
Encombrants	4061,6	4685,8	3644,0	3421,0	3084,6	3228,3	2903,8	32,3	-11,2%
Eco Mobilier							736,4	8,2	100,0%
Bois	1599,2	1809,2	3170,0	3553,0	3774,0	3951,5	3487,0	38,8	-13,3%
Déchets verts	4961,9	5559,6	5504,0	5799,0	6523,2	5827,3	5806,1	64,6	-0,4%
Pneus	73,2	81,4	59,0	60,0	62,8	75,8	59,5	0,7	-27,4%
Métaux	866,8	923,3	860,0	914,0	771,7	922,1	903,2	10,0	-2,1%
Gravats	4722,5	5190,8	4262,0	4119,0	4545,2	4498,0	4327,7	48,1	-3,9%
Terre					154,0	420,0	550,0	6,1	23,6%
Placoplâtre				287,0	476,9	429,9	494,5	5,5	13,1%
Laine de Verre		34,0	39,0	40,0	50,1	33,1	55,3	0,6	40,2%
Amiante	7,9	20,2	37,0	3,4	27,7	3,4	2,2	0,0	-57,4%
DMS	15,8	54,7	79,0	91,0	85,5	84,2	98,8	1,1	14,7%
D3E	319,5	403,9	375,0	360,0	396,5	607,3	650,6	7,2	6,7%
Verre Plat			129,0	141,0	189,0	149,9	164,3	1,8	8,8%
Papiers	370,1	394,3	305,0	225,0	272,2	230,9	192,7	2,1	-19,9%
Cartons	669,4	754,5	761,0	832,0	893,6	852,1	751,3	8,4	-13,4%
Néons/Lampes	0,6	1,7	0,6	1,0	1,1	1,9	1,6	0,0	-17,2%
Piles	5,5	4,4	4,9	5,1	4,5	5,2	4,6	0,1	-15,2%
Huiles minérales						19,8	20,4	0,2	2,7%
Textiles						35,2	59,2	0,7	40,5%
Total	17674,0	19917,9	19229,5	19851,5	21312,4	21375,8	21268,7	236,5	-0,5%
Evolution		11,3%	-3,6%	3,1%	6,9%	0,3%	-0,5%		

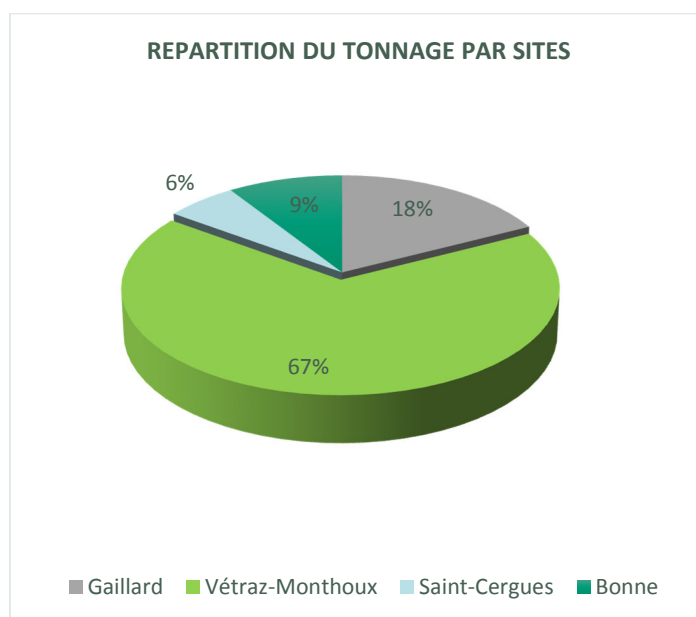
Les données sont indiquées en tonnes de déchets pour chaque année

** hors tonnages extérieurs : Emmaüs, dépôts directs des communes - comptabilisés en 2015 - dépôts uniquement des déchetteries
Tonnages annexes : DEM : + 115,70; DV : + 359,32



1.3.2 TONNAGES PAR SITES

	Gaillard	Vétraz-Monthoux	Saint-Cergues	Bonne	Total
DEM	607,64	1854,32	178,78	263,06	2903,8
Eco Mobilier		736,40			736,4
Bois	799,66	2133,61	223,67	330,01	3487,0
Déchets Verts	850,64	3639,54	535,44	780,46	5806,1
Pneus	19,84	39,62			59,2
Métaux	204,87	552,96	56,26	89,06	903,2
Gravats	753,67	3094,99	147,18	331,83	4327,7
Terre		550,00			550,0
Placoplâtre	110,08	384,44			494,5
Laine de Verre	7,54	47,74			55,3
Amiante		2,16			2,2
DMS	23,16	46,33	15,08	14,18	98,8
DEEE	160,06	388,37	39,40	62,74	650,6
Verre Plat	32,14	132,16			164,3
Papiers		192,66			192,7
Cartons	129,15	491,55	43,30	87,25	751,3
Lampes/Néons	0,40	0,80	0,20	0,20	1,6
Piles	1,15	2,30	0,58	0,58	4,6
Huiles minérales	3,79	12,92	2,27	1,38	20,4
Textiles	28,29	30,90			59,2
Total	3732,08	14327,87	1238,66	1958,15	21268,7



1.3.3 TONNAGES DES ARTISANS

Flux	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Artisans (en tonnes - yc administrations)	2120,00	2165,20	2503,00	2146,00	2575,80	2351,48	2222,13

Les données sont indiquées en tonnes de déchets pour chaque année

Le tonnage correspond à 7056 passages enregistrés sur le pont bascule pour l'année 2016.

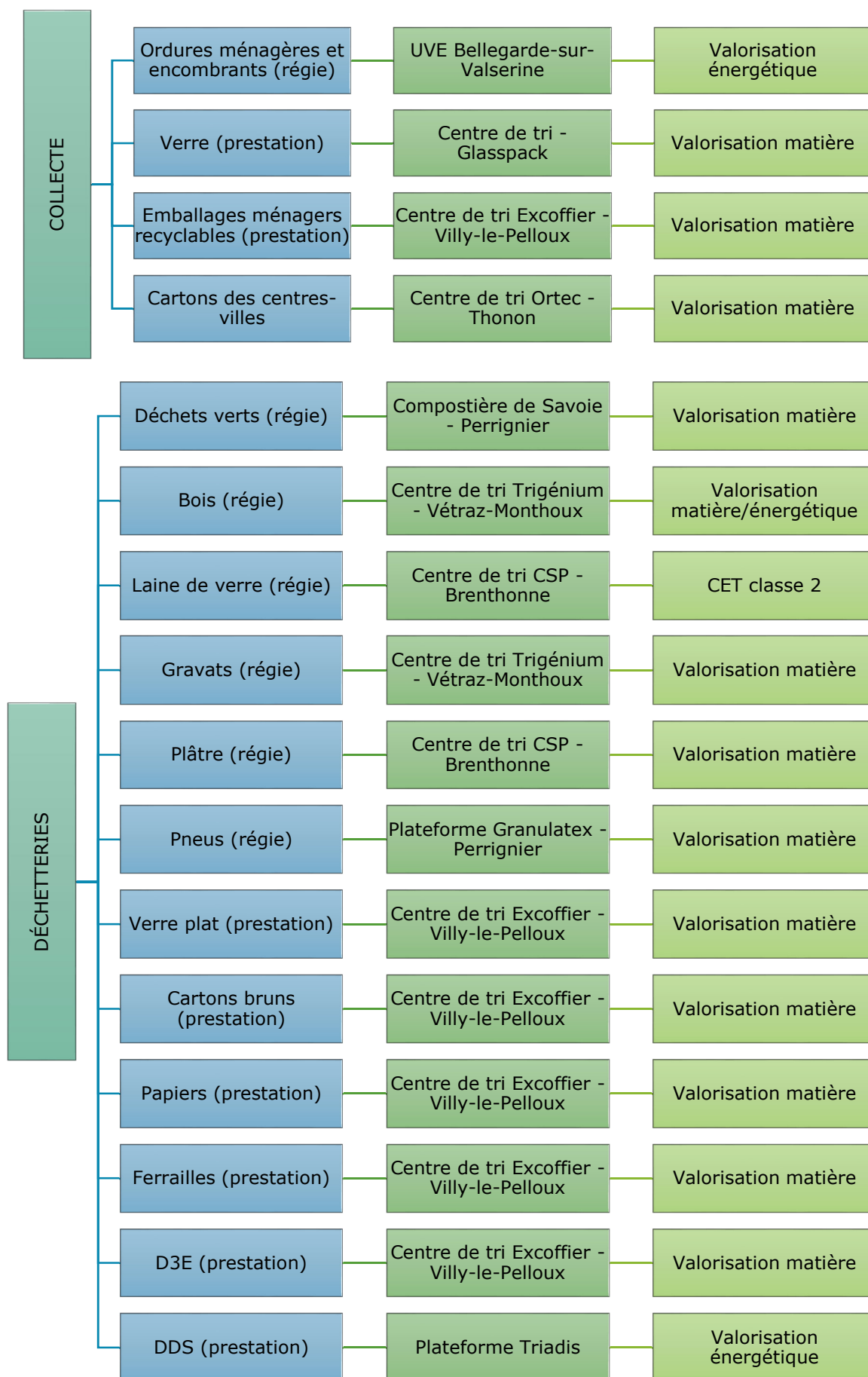




LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

1.	LES EXUTOIRES ET TYPES DE VALORISATION	32
2.	LE TRAITEMENT DES DÉCHETS	33
2.1	L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE BELLEGARDE-SUR-VALSERINE	
	33	
		35
2.2	LA RÉPARTITION DES DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR ANNEMASSE AGGLO	36

1. LES EXUTOIRES ET TYPES DE VALORISATION



2. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Les déchets d'Annemasse-Agglomération sont valorisés selon 3 modes :

- × **la valorisation matière** : sous forme de matériaux recyclables ou d'objets réutilisables ou ré-employables,
- × **la valorisation organique** : les déchets fermentescibles sont valorisés par compostage,
- × **la valorisation énergétique** : récupération de chaleur émise lors de l'incinération des déchets ménagers et assimilés et valorisation de celle-ci pour des applications directes ou pour produire de l'électricité.

2.1 L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE BELLEGARDE-SUR-VALSERINE

Le traitement des déchets ménagers et assimilés, ainsi que des DEM collectés en déchetteries, est effectué par incinération, à l'Unité de Valorisation Énergétique de Bellegarde-sur-Valserine (01) construite et gérée par le SIDEFAGE et mise en service en août 1998.

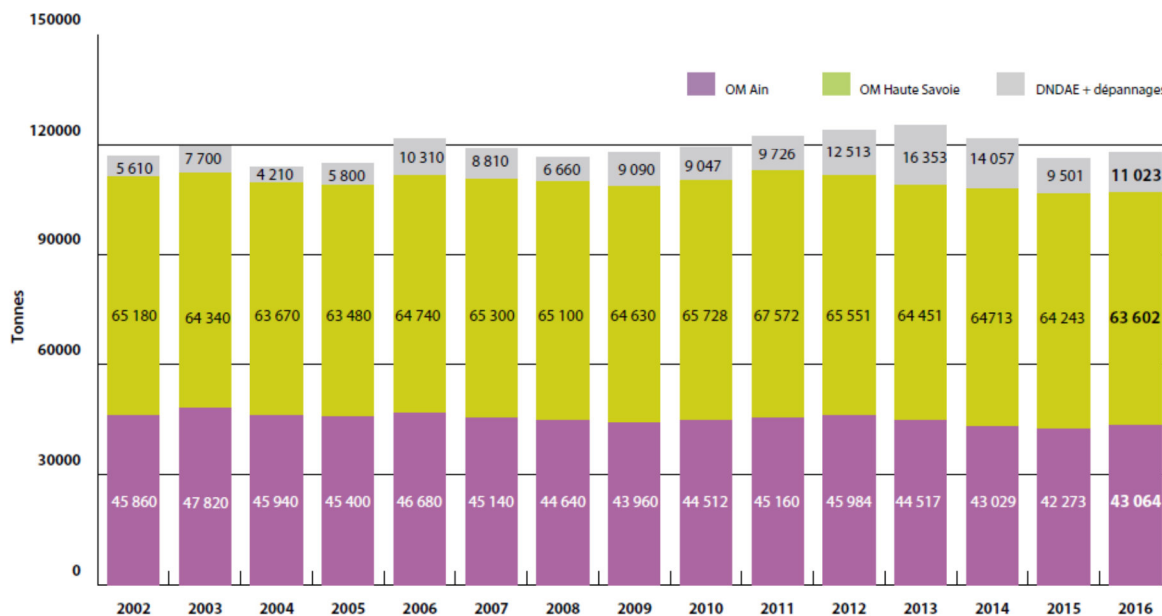
Une fois collectés, les déchets sont transportés jusqu'au quai de transfert d'Étrembières, où ils sont vidés dans une trémie puis compactés dans des conteneurs pour être transférés par rail à l'UVE où ils sont incinérés.

Les données suivantes sont issues du Rapport d'Activité de l'UVE transmis par le SIDEFAGE.

Répartition des déchets à destination de l'incinérateur :

Valorisation énergétique (Incinération)

Evolution des tonnages traités de 2002 à 2016



Récapitulatif d'exploitation 2016 :

LES TRANSPORTS PAR VOIE FERRÉE

Tonnages

Évolution
/ 2015

Compactés à Saint Pierre en Faucigny (74) :	15 461 tonnes	
Compactés à Etrembières (74) :	39 632 tonnes	
TOTAL livraisons sur les quais de transfert	55 093 tonnes	
TOTAL tonnages confiés à Forwardis	54 036 tonnes	+5,92%

RÉCAPITULATIF D'EXPLOITATION ANNÉE 2016

Bilan temps de fonctionnement et PCI

Temps de fonctionnement	PCI moyen
LIGNE 1 7 041 heures	2 200 (kcal/tonne)
LIGNE 2 7 287 heures	

Bilan hydraulique (m³)

Eau de ville prélevée	6 241
Eau du Rhône utilisée	23 417 100
Production eau filtrée	624 670
Production eau déminéralisée	14 298

Bilan réactifs

Chaux (t)	390
Soude (t)	312
TMT (kg)	1257
Propane (MWh)	3789
Acide (t)	0
Charbon actif (t)	82
Urée (t)	588

Bilan déchets (tonnes)

Déchets incinérés (t)	115 840
Déchets déroutés (t)	716
Mâchefers valorisés (t)	20 791
Ferrailles recyclées (t)	2 972
Non ferreux (t)	194
REFIOM (t)	3 002

Bilan électrique

Vapeur produite (t)	341 475
Electricité produite (MWh)	59 242
Electricité consommée (MWh)	15 336
Electricité achetée (MWh)	998
Electricité vendue (MWh)	44 904



Performance énergétique 2016 :

>> PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'UVE 2016

La performance énergétique de l'installation se calcule suivant la formule ci-dessous :

$$Pe = [(2,6 \times Ee.p + 1,1 \times Eth.p) - (2,6 \times Ee.a + 1,1 \times Eth.a + Ec.a)] / (2,3 \times T)$$

Avec :

Pe Performance Énergétique de l'installation

Ee.p Electricité produite par l'installation (MWh/an)

Eth.p Chaleur produite par l'installation (MWh/an) – Valorisation par réchauffage de l'air de combustion des fours et de la bache alimentaire

Eth.a Energie thermique externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation (MWh/an)

Ec.a Energie externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation (Propane MWh/an)

Ee.a Energie électrique externe achetée par l'installation (MWh/an)

2,3 Facteur multiplicatif intégrant un PCI générique des déchets de 2044 th/t

T Tonnage de déchets traité dans l'année par l'UVE.

Dans le cas du SIDEFAGE, les facteurs ci-dessus ont été pour l'année 2016 les suivants :

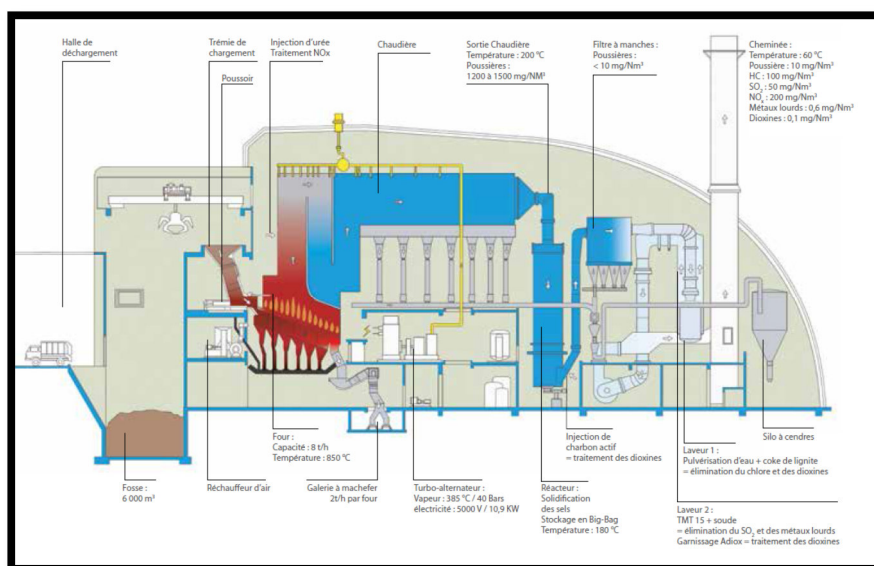
	Résultats 2016	Unité
Ee.p	59 242	MWh
Eth.p	37 507	MWh
Eth.a	0	MWh
Ec.a	3 789	MWh
Ee.a	998	MWh
T	115 840	Tonnes

$$Pe = [(2,6 \times 59\,242 + 1,1 \times 37\,507) - (2,6 \times 998 + 1,1 \times 0 + 3\,789)] / (2,3 \times 115\,840)$$

$$Pe = 0,709$$

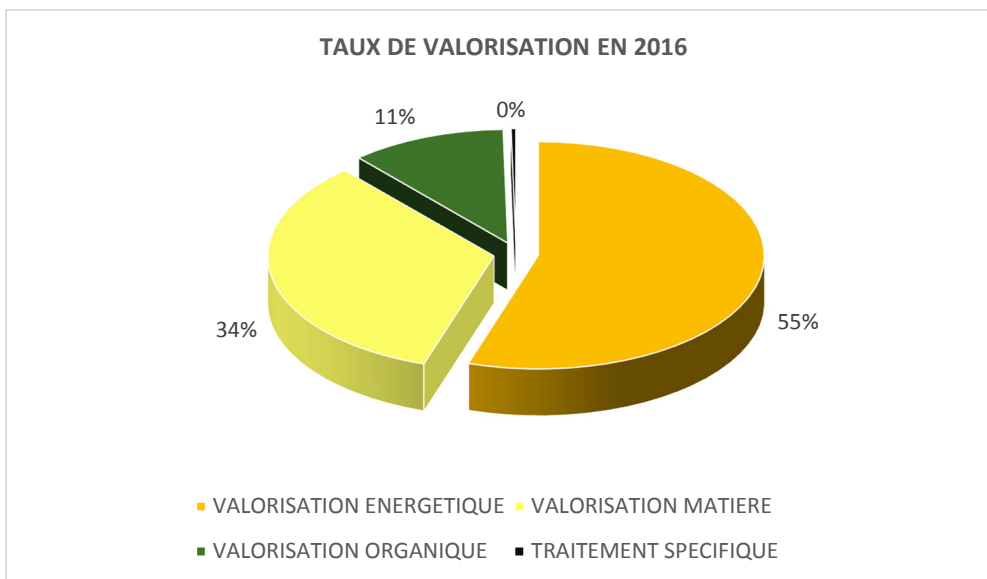
Le résultat étant supérieur à 0,6 l'installation est considérée comme présentant une performance énergétique de niveau élevé.

L'usine est équipée d'une turbine permettant de produire de l'électricité. Une partie est utilisée sur place pour son fonctionnement, le reste est vendu à EDF. Il s'agit d'un traitement par valorisation énergétique.



2.2 LA RÉPARTITION DES DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR ANNEMASSE AGGLO

TRAITEMENT	2016	REPARTITION
VALORISATION ENERGETIQUE	28637,58	55,0%
VALORISATION MATIERE	17454,41	33,5%
VALORISATION ORGANIQUE	5806,08	11,2%
TRAITEMENT SPECIFIQUE	178,14	0,3%
TOTAL	52076,21	100,0%





LES INDICATEURS FINANCIERS DE LA GESTION DES DÉCHETS

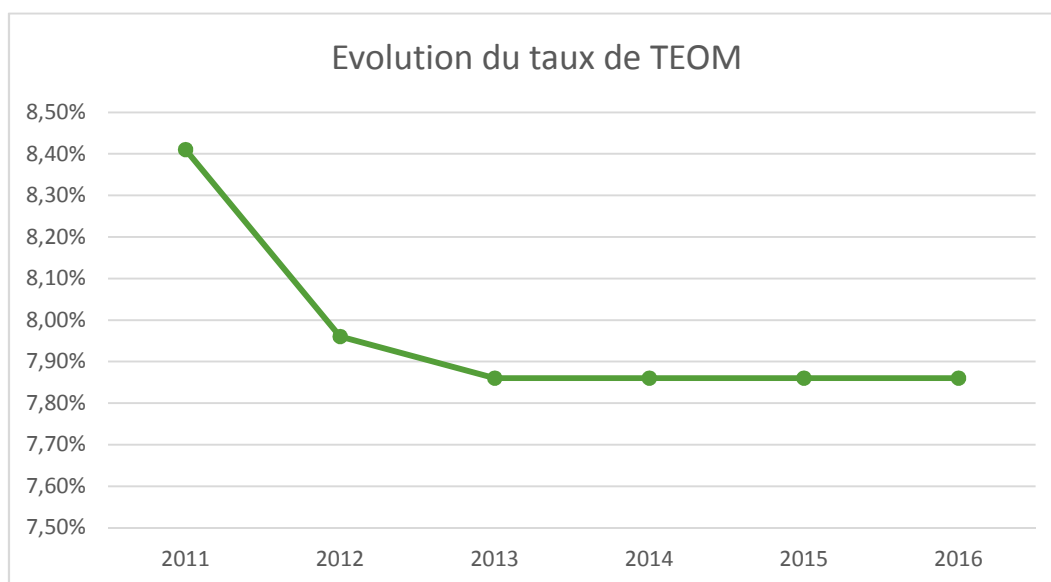
1.	LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE GESTION DES DÉCHETS .	38
2.	LES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	39
3.	LES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT	42
4.	LES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES.....	43
5.	LES COÛTS GLOBAUX DE COLLECTE	43
5.1	LES ORDURES MÉNAGÈRES.....	44
6.	LA REDEVANCE SPÉCIALE.....	44

1. LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE GESTION DES DÉCHETS

Le service gestion des déchets fait l'objet d'un budget annexe financé majoritairement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Celle-ci est assise sur les bases de la taxe foncière.

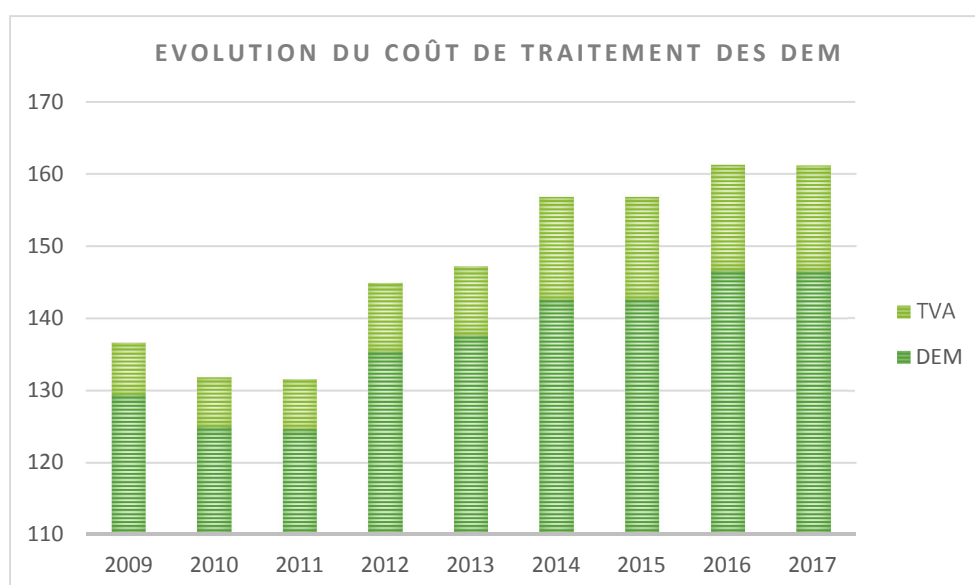
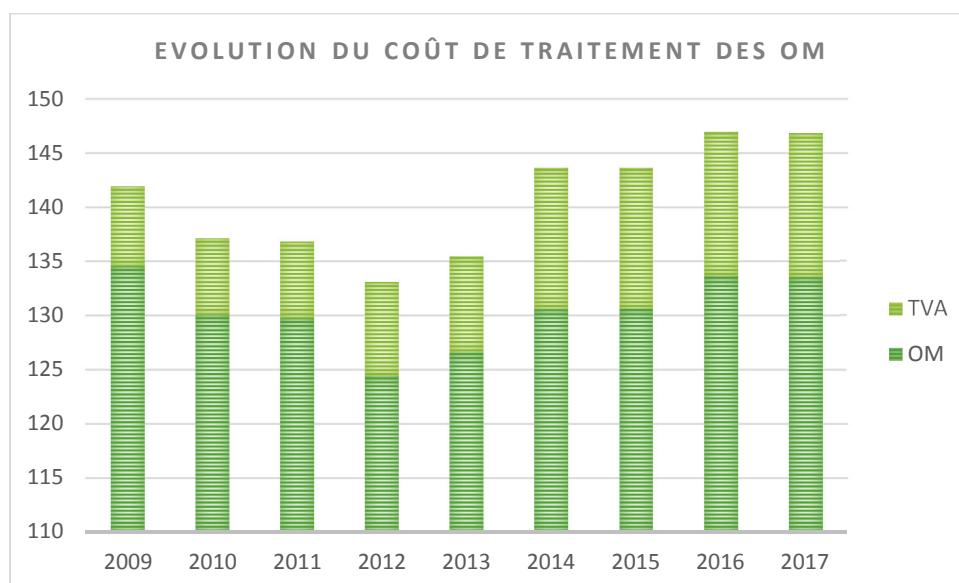
Evolution du taux de TEOM :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Secteur Voirons	8,67%	8,43%	8,41%	7,96%	7,86%	7,86%	7,86%	7,86%
Secteur Annemasse	8,99%	8,87%						



Evolution du coût de traitement des déchets incinérables :

Evolution du coût de traitement € HT (OM/DEM)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	134,5	130	129,7	124,4	126,6	130,57	130,59	133,61
	129,5	125	124,7	135,4	137,6	142,57	142,59	146,61
TVA	5,50%	5,50%	5,50%	7,00%	7,00%	10,00%	10,00%	10,00%
Total OM TTC	141,90	137,15	136,83	133,11	135,46	143,63	143,65	146,97
Total DEM TTC	136,62	131,88	131,56	144,88	147,23	156,83	156,85	161,27



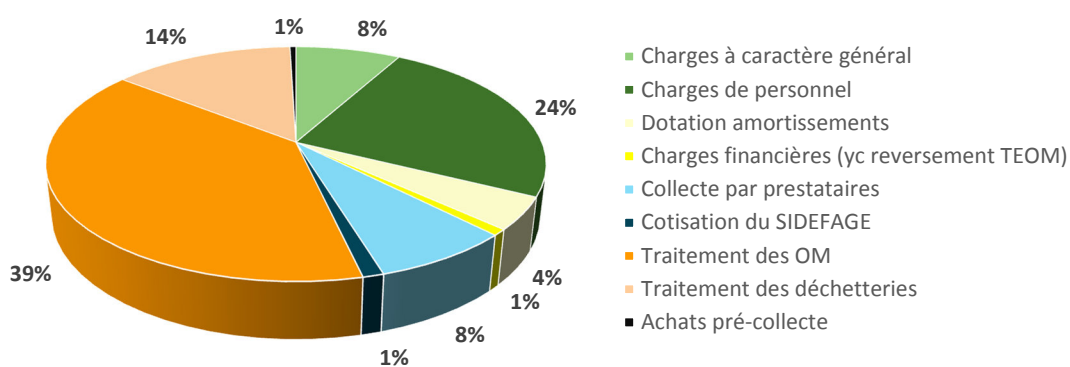
2. LES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont présentées dans les tableaux suivants. Pour précision :

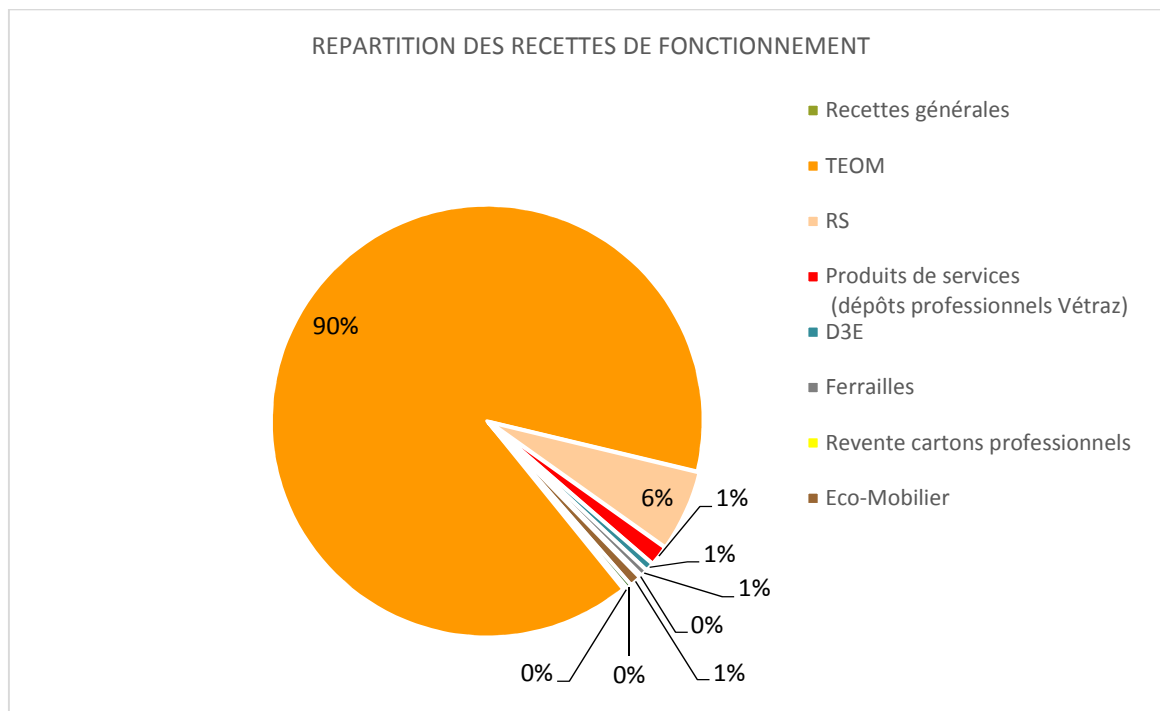
- La collecte des ordures ménagères est effectuée en régie,
- La collecte des emballages ménagers recyclables est effectuée en prestation de service (porte à porte/apport volontaire),
- La collecte des déchetteries est effectuée, en partie, en régie,
- Le traitement des déchets (collecte et déchetteries) est effectué en prestation de service.

DEPENSES	
Gestion des Déchets	
Frais généraux	167 198,76 €
Entretien véhicules, carburant	507 544,59 €
Assurances	53 002,75 €
Communication	48 885,70 €
Charges fonctionnelles BG	11 281,43 €
Charges à caractère général	787 913,23 €
Charges de personnel	2 360 416,26 €
Dotation amortissements	433 616,37 €
Charges financières (yc reversement TEOM)	81 328,72 €
Collecte par prestataires	745 156,18 €
Cotisation du SIFEAGE	112 325,00 €
Traitement des OM	3 814 880,59 €
Traitement des déchetteries	1 358 885,67 €
Achats pré-collecte	44 817,49 €
Total global	9 739 339,51 €

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES	
Gestion des Déchets	
Remboursement rémunération personnel	1 010,69 €
Produit exceptionnels et pénalités	17 581,88 €
Cession véhicules - reprise résultat	654,00 €
Convention entretien quai transfert	7 000,00 €
Recettes générales	26 246,57 €
TEOM	8 720 685,00 €
RS	593 662,12 €
Produits de services (dépôts professionnels Vétraz)	144 134,57 €
D3E	63 617,99 €
Ferrailles	51 594,24 €
Revente cartons professionnels	18 096,36 €
Eco-Mobilier	82 181,09 €
Vente pré-collecte	33 797,86 €
Total	9 734 015,80 €



Les recettes (hors TEOM) proviennent :

- De la Redevance Spéciale,
- De la revente des matières : ferrailles, cartons,
- Des soutiens d'éco-organismes : Ecosystèmes, Eco-Mobilier,
- Des dépôts professionnels sur le site de Vétraz-Monthoux.

La collecte sélective des emballages ménagers recyclables est aidée financièrement par un éco-organisme agréé : Eco-emballages. Cette aide à la tonne produite est perçue directement par le SIDEFAGE qui rétribue un bonus incitatif auprès de ses adhérents en fonction de leur performance de tri. Concernant l'année 2016, aucune aide n'a été reçue à ce titre.

3. LES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Gestion des Déchets	
Matériel de transport	280 886,96 €
Outillage/Matériel bureau-info	470 429,91 €
Cession immobilisation	654,00 €
Frais études	19 228,57 €
Frais annonces	717,12 €
Emprunts	88 708,31 €
Installations générales	9 458,55 €
Fourniture de CE/CSE	38 772,00 €
Achat terrain - agencement	10 051,23 €
Aménagement et construction déchetterie	26 550,80 €
Total	945 603,45 €

RECETTES	
Gestion des Déchets	
Matériel transport	209 592,93 €
Amortissement frais études/insertion/matériel tech.	73 599,72 €
GFP bâtiments et installations	149 493,38 €
Autres aménagements terrain	443,34 €
Amortissement quai transfert	1 141,00 €
Subvention SIDEFAGE CE	12 000,00 €
FCTVA	135 982,00 €
Total	582 252,37 €

4. LES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES

Le montant des prestations rémunérées pour l'année 2016 est décomposé de la manière suivante :

Prestations de service			
COLLECTE	Marchés alimentaires	ORTEC	65 744,04 €
	Conteneurs enterrés	ORTEC	77 145,40 €
	Sélective en porte à porte	EXCOFFIER	559 257,66 €
COLLECTE ET TRAITEMENT	Cartons des centres villes	ORTEC	70 771,20 €
	Déchets des déchetteries	TRIADIS - DDS	1 358 885,67 €
TRAITEMENT	Déchets des déchetteries	EXCOFFIER - VERRE PLAT	
		BARBAZ - GRAVATS	
		SIDEFAGE - ENCOMBRANTS	
		SIDEFAGE -DECHETS VERTS	
		CSP - LAINE DE VERRE	
		CSP - PLATRE	
		CSP - DIB	
		CSP - AMIANTE	
		TRIGENIUM - BOIS	
		GRANULATEX - PNEUS	607,32 €
	Ordures ménagères	DESCOMBES - TERRE	5 558,40 €
		DI-SERVICES - BOUTEILLES GAZ	2 305,02 €
		SIDEFAGE	3 814 880,59 €
GARDIENNAGE SITE	Gardiennage du site de Vétraz-Monthoux	ALPINA SECURITE	2 323,25 €
MATERIEL	Entretien du pont bascule Vétraz-Monthoux	PRECIA MOLEN	3 854,82 €

5. LES COÛTS GLOBAUX DE COLLECTE

Fin 2015, le service gestion des déchets s'est engagé dans la démarche ComptaCoût concernant l'analyse des indicateurs financiers. La formation dispensée par l'ADEME a été effectuée et la mise en œuvre de cette nouvelle méthode se fera, parallèlement à la rédaction du rapport annuel, pour l'année 2016.

5.1 LES ORDURES MÉNAGÈRES

Le coût global, ramené à la tonne d'ordures ménagères collectées par le service gestion des déchets, en régie directe, sur le territoire d'Annemasse-Agglo, se décompose comme il suit :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Collecte	69,27 €	74,94 €	86,20 €	85,29 €	95,27 €	95,79 €
Transfert ferr.	33,76 €	35,31 €	37,45 €	39,60 €	39,60 €	40,70 €
Traitement à l'UVE	100,23 €	94,16 €	94,16 €	99,00 €	99,00 €	101,20 €
TGAP+Taxe Bellegarde	3,16 €	3,64 €	3,85 €	5,05 €	5,05 €	5,07 €
Total (TTC)	206,42 €	208,05 €	221,66 €	228,94 €	238,92 €	242,76 €

6. LA REDEVANCE SPÉCIALE

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la Redevance Spéciale a été étendue, à l'ensemble des producteurs de déchets, sur le territoire d'Annemasse-Agglo et couvre les 12 communes. Celle-ci est appliquée de la manière suivante :

Les redevables	Les dispositions financières
« Exonérés de droit » art. 1382 du CGI	Payent la RS au 1 ^{er} litre de déchets produit
« Gros producteurs » >1500L/semaine	⇒ Passent par une entreprise privée : exonérés de leur TEOM et ne payent pas la RS ⇒ Utilisent le service public : exonérés de leur TEOM et payent la RS dès le 1 ^{er} litre de déchets produit
« Petits producteurs » <1500L/semaine	Payent la TEOM et ne sont pas soumis à la RS

Les tarifs sont appliqués suivant une grille tarifaire révisée annuellement et votée par le Conseil Communautaire.

Principe de calcul de la Redevance Spéciale :

$$RS = \underbrace{(\text{Volume des bacs} \times \text{Nombre de levées} \times \text{Coût au litre})}_{\text{Part variable}} + \underbrace{80 \text{ €/an}}_{\text{Part fixe}}$$

Coût au litre d'ordures ménagères en 2016 : 0,037 €

BILAN ET PERSPECTIVES DU SERVICE GESTION DES DÉCHETS



2016

■ Globalité du service

- Mise en œuvre du système d'information des Déchets et logiciel métier,
- Formation des agents du service Gestion des Déchets.

■ Collecte des ordures ménagères

- Mise en œuvre de conteneurs enterrés/semi-enterrés,
- Remise à niveau de la Redevance Spéciale avec la création d'un ETP dédié au suivi,
- Acquisition de nouveau matériel : benne à ordures ménagères.

■ Déchetteries

- Contractualisation avec Eco-mobilier - mise en place de la filière sur le site de Vétraz-Monthoux,
- Récupération des cartouches d'encre et capsules Nespresso,
- Réhabilitation de la déchetterie de Saint-Cergues : dossier suivi par les services Gestion des Déchets et bureau d'études d'Annemasse-Agglomération.
- Acquisition de nouveau matériel : compacteur à rouleau et bennes pour les déchetteries,

■ Ambassadeurs du tri

- Développement d'une procédure qualité du tri,
- Réalisation d'actions de communication en lien avec les partenaires du territoire.



2017

■ Globalité du service

- Déploiement du logiciel métier,
- Formation des agents du service Gestion des Déchets.

■ Collecte des ordures ménagères

- Redéfinition des tournées de collecte,
- Gestion des travaux liés au TRAM.

■ Déchetteries

- Fin des travaux et réouverture de la déchetterie de Saint-Cergues,
- Définition du projet de réhabilitation de la déchetterie de Bonne,
- Mise aux normes de la déchetterie de Vétraz-Monthoux,
- Réfection de la signalétique des différents sites.

■ Ambassadeurs du tri

- Suivi de la qualité du tri et augmentation de la quantité,
- Actions en faveur des biodéchets et déchets verts,
- Réalisation d'actions de communication en lien avec les partenaires du territoire.



ANNEXE 1

Gestion des bacs 2016

I) Les régulations :

1) Les Ajustements :

Ajustement : Fait de retirer un ou plusieurs bacs pour livrer à la place un ou plusieurs bacs présentant des caractéristiques différentes (volume, opercule...).

Nombre de résidences concernées : 99 résidences (Collectif/Particulier)

Les bacs retirés :

180l	240l	360l	770l
27	58	92	24

Les bacs livrés :

180l	240l	360l	770l
0	2	93	50

2) Les remplacements

Remplacement : Fait de retirer un ou plusieurs bacs pour livrer à la place un ou plusieurs bacs présentant les mêmes caractéristiques (volume, opercule...).

Nombre de résidences concernées : 79 résidences (Collectif/Particulier)

Les bacs retirés :

180l	240l	360l	770l
2	5	13	74

Les bacs livrés :

180l	240l	360l	770l
2	5	13	74

3) Les retraits secs :

Retrait sec : Fait de retirer un ou plusieurs bacs sans livrer de bac à la place.

Nombre de résidences concernées : 132 résidences (Collectif/Particulier)

Les bacs retirés :

180l	240l	360l	770l
59	25	28	46

4) Bilan des régulations :

Ajustements + remplacements + retraits secs

Nombre de résidences total concernées : 310 résidences (Collectif/Particulier)

Les bacs retirés au total :

180l	240l	360l	770l
88	88	133	144

Les bacs livrés au total:

180l	240l	360l	770l
2	7	106	124

II) Les dotations :

1) Les nouvelles dotations :

Les nouvelles dotations : Fait de livrer un ou plusieurs bacs sans effectuer de retrait sur site.

Cas 1 : La résidence ne possède pas de bac et désire en obtenir.

Cas 2 : La résidence n'a pas assez de bac et souhaite en obtenir d'avantage.

Nombre de résidences total concernées : 168 résidences (Collectif/Particulier)

Les bacs livrés :

180l	240l	360l	770l
50	24	91	70

III) Bilan global pour 2016 :

Nombre de résidences au total concernées par une régulation ou une nouvelle dotation : 478 résidences (Collectif/Particulier)

Les bacs retirés au total pour 2016 :

180l	240l	360l	770l
88	88	133	144

Les bacs livrés au total pour 2016 :

180l	240l	360l	770l
52	31	197	194